

Christian Guerry

*Le Parc naturel
régional : un milieu
innovant en zone
rurale ?*

Création de chemins équestres sur
le massif de Chasseral

MEMOIRE DE LICENCE

Sous la direction du Prof.

ETIENNE PIGUET



▪ Octobre 2006 ▪

RÉSUMÉ

Le développement des activités de loisirs en plein air engendre une diversification des activités en zone rurale. Ce travail s'intéresse aux logiques de mise en place de projets d'aménagements touristiques. Comment les acteurs s'organisent pour assurer la mise en place de projet d'aménagements et quel type d'influence ont de tels projets sur la population de l'espace d'accueil ?

Michel Callon et Gilles Novarina proposent deux processus de gestion de projets : une démarche hiérarchisée et une démarche négociée ou distributive. Le développement de projets d'aménagement fait interagir des ressources tant humaines (acteurs) que naturelles (espace physique). Le deuxième volet de cette étude démontre, par une approche en terme de *milieu innovateur* comment une ressource patrimoniale est un actif d'un système de production.

L'enquête de terrain se fait grâce à une réalisation pratique de terrain : la création de chemins équestres sur le massif de Chasseral. Un processus négocié est utilisé pour constituer l'AREC et réaliser les chemins équestres. Le rôle de l'expert, dans notre cas le Parc régional Chasseral, est primordial. Il coordonne les projets, traduit des intérêts divers. Mais les acteurs locaux ne désirent pas toujours s'en servir. L'organisation créée par la démarche négociée est une forme de développement durable, son impact est surtout d'ordre social. Il est clair que la ressource espace naturel, n'est pas « détruite » par l'activité équestre mais la perception de l'espace d'accueil est transformée.

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations.....	5
--------------------------	----------

Liste des figures et tableaux	6
--	----------

PREMIERE PARTIE

Cadre de l'étude	7
------------------------	---

1.1. Introduction	8
--------------------------------	----------

1.2. Présentation de l'aire d'étude	8
--	----------

1.2.1. Démographie.....	9
-------------------------	---

1.2.2. Economie	9
-----------------------	---

1.2.2.1. L'horlogerie.....	10
----------------------------	----

1.2.2.2. Le tourisme.....	10
---------------------------	----

1.2.2.3. Le secteur primaire.....	10
-----------------------------------	----

1.2.3. Les frontières	11
-----------------------------	----

1.2.4. Forces et faiblesses des régions de la région d'étude	12
--	----

1.3. Définitions	13
-------------------------------	-----------

1.3.1. Le développement régional.....	13
---------------------------------------	----

1.3.2. tourisme d'excursion	14
-----------------------------------	----

1.4. Problématique	16
---------------------------------	-----------

1.5. Hypothèses	16
------------------------------	-----------

1.6. Méthodologie.....	17
-------------------------------	-----------

1.6.1 Les hypothèses à l'épreuve du terrain.....	18
--	----

1.7. Structure de la recherche.....	19
--	-----------

DEUXIEME PARTIE

Approche théorique.....	20
-------------------------	----

2.1. Introduction	21
--------------------------------	-----------

2.1.1. Les ressources humaines	21
--------------------------------------	----

2.1.2. La ressource patrimoniale	22
2.2. La gestion de projet dans le cadre du développement régional.....	23
2.2.1 La conduite de projet de type hiérarchisé.....	23
2.2.2. La démarche négociée ou distributive.....	25
2.2.2.1. Les étapes de la démarche négociée	26
2.2.2.2. Quelle structure pour une démarche négociée ?.....	28
2.2.3. Négociation et tourisme rural.....	28
2.3. Un système territorial de production	29
2.3.1. Mots clés : milieu – réseau et milieu innovateur et réseau innovateur.....	30
2.3.2. Processus.....	32
2.3.3 Milieu innovateur et ressource patrimoniale.....	33
2.4. Les Parcs naturels régionaux	35
2.4.1 Les différents types de parcs	35
2.4.2 Caractéristiques et objectifs des PNR.....	36
2.5. Synthèse de la partie.....	37

TROISIEME PARTIE

Enquête de terrain	39
3.1. Le projet de réseau équestre	40
3.1.1. Buts.....	40
3.1.2. Le Parc régional Chasseral	41
3.1.3. Le PrCh et les chemins équestres	42
3.2. La démarche	43
3.2.1. Analyse du territoire.....	43
3.2.1.1. Evaluation de l'espace d'accueil.	43
3.2.1.2. Identification des acteurs moteurs	43
3.2.2. Enrôlement	44
3.2.3. Organisation de gestion.....	45
3.2.3.1. Réunion d'information.....	45
3.2.3.2. Statuts et comité	46
3.2.3.3. Assemblée constitutive.....	46
3.2.3.4. Résultats	46
3.2.4. Le partenariat AREC – PrCh	47

3.3. Résultats et Conclusion	48
3.3.1. Processus.....	48
3.3.1.1. La négociation.....	48
3.3.1.2. Les acteurs	48
3.3.1.3. L'expert.....	49
3.3.1.4. La plate-forme de discussion	49
3.3.2. L'organisation.....	50
3.3.3. Conclusion	51

QUATRIEME PARTIE

CONCLUSION	53
4.1. Introduction	54
4.2. Verification des hypothèses	54
4.3. Synthèse	55
4.3.1. L'analyse des hypothèses	55
4.3.2. Concernant la méthode de recherche	56
4.4. Conclusion générale	57
ANNEXES.....	58
Annexe I	59
Annexe II	60
Annexe III	61
Annexe IV	62
Annexe V	65
Annexe VI	70
Annexe VII	72
BIBLIOGRAPHIE.....	73

ABRÉVIATIONS

AREC : Association de réseau équestre de Chasseral

AREF : Association pour le réseau équestre des Franches-Montagnes

GREMI : groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs

Lagr : Loi fédérale sur l'agriculture, du 29 avril 1998

Lat : Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 22 juin 1979

LPN : Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, du 1^{er} juillet 1966

PNR : Parc naturel régional

PrCh : Parc régional de Chasseral

SDN : Société de développement de Nods

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure I : Zone d'étude.....	Page 8
Tableau I : Répartition de l'emploi en 2001.....	Page 9
Tableau II : Evolution des exploitations agricoles en Suisse entre 1990 et 2003.....	Page 11
Figure II : Démarche hiérarchisée par Novarina.....	Page 24
Figure III : Démarche négociée par Novarina.....	Page 25
Figure IV : Organisation du Parc régional Chasseral.....	Page 42

PREMIERE PARTIE

Cadre de l'étude

« Les paysans sont partis. Le village n'a plus que des portes fermées et des vitres cassées, les oiseaux ne se gênent plus de discuter sur le pas des portes. Les exilés vivent en cité, dans un trois pièces avec femmes et enfants, la grand-mère et le chiens ayant pris un autre chemin. C'est triste à hurler comme un loup pour ceux dont l'enfance s'est remplie de soleil sur ces prés rendus à la broussaille. »

Jean-Pierre Rochat¹

1.1. INTRODUCTION

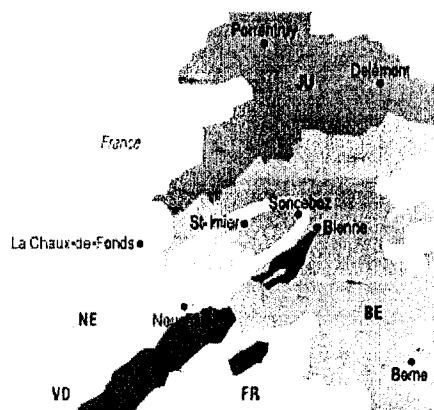
Ce travail de recherche résulte d'un stage au sein de l'association Parc régional Chasseral (PrCh) entre mai 2003 et novembre 2004. Le but du stage pratique est la réalisation d'un réseau de chemins dédiés à la randonnée équestre sur le massif de Chasseral et les communes situées à son pourtour (voire Annexe III). Ce travail de terrain nous a plongé dans la problématique du développement régionale et de l'activité touristique. Problématique qui nous a amené à nous questionner sur le processus de mise en place d'un projet touristique et son apport dans le développement régional.

Le PrCh est un parc naturel régional (PNR) inspiré de l'exemple français comme le premier PNR d'Armorique créé en 1969. Au contraire du parc national, le PNR répond à des critères nettement moins rigides, c'est un instrument d'aménagement du territoire. Comme l'expliquent George et Verger, le PNR se situe : *« entre l'espace vert urbain ou suburbain et le parc national, souvent éloigné des grandes villes, le parc régional consiste en un territoire rural ou forestier que les communes intéressées soumettent librement à une réglementation visant à conserver et exploiter le cadre naturel et dans lequel l'Etat ou les villes aménagent des équipement sportifs, culturels et d'accueil. La différence entre le PNR et le parc national est donc une différence de nature et non d'échelle. »*². Le PrCh fondé en 2001, est un instrument de développement durable dont le but est : le développement équilibré du « Pays Chasseral ».

1.2. PRÉSENTATION DE L'AIRE D'ÉTUDE

*« Vues de la région de Berne, les chaînes du Jura s'érigent comme une muraille infranchissable au-dessus du Plateau suisse. »*³

Le cadre de recherche est une région périphérique de moyenne montagne : le massif de Chasseral (Voir Annexe I). Le territoire couvert par cette appellation regroupe les communes du vallon de St-Imier (de Renan à Orvin), les communes du plateau de Diesse et les communes situées en amont du Val de Ruz : on parlera désormais de région Chasseral. A noter que les communes incluses dans le périmètre de recherche ne sont pas toutes membres de l'association Parc régional Chasseral. Cette région présente une certaine homogénéité tant au niveau des caractères géographiques que des activités économiques. Ces dernières sont réparties principalement dans deux secteurs : l'industrie horlogère et microtechnique, principalement, et l'agriculture. Comme le dit Schwander, les régions du Jura



¹ Revue durable 2004, n°11

² GEORGE ET VERGER 2004

³ SCHWANDER 2005

semblent lointaines et inaccessibles, pourtant à y regarder de plus près elles ne sont pas dépourvues de potentiel de développement.

Positionné sur la partie méridionale de l'Arc jurassien, notre terrain d'étude fluctue entre 600 mètres et 1'600 mètres d'altitude. On retrouve une végétation dense et variée : des feuillus aux épicéas, des prairies grasses aux pâturages secs de moyennes montagnes. Sur son flanc nord la chaîne de Chasseral est coupée par un ruz : la Combe Grède. Cette nature verdoyante et relativement sauvage est colonisée par une faune remarquable. La présence du Grand Tétrás est à noter, bien qu'il soit en fort déclin. Cette zone encore intacte est protégée, en partie, par quatre réserves naturelles. La préservation du milieu naturel peut s'expliquer par le faible impact sur l'environnement de l'horlogerie et de la microtechnique.

1.2.1. DÉMOGRAPHIE

La population se regroupe dans des villages de 5'000 habitants maximum (voire Annexe II) , situés dans les vallées longitudinales ou sur le plateau de Diesse. Un très faible pourcentage de la population – 90 familles – , essentiellement paysanne, habite encore à l'intérieur du massif à plus de 1'100 mètres d'altitude.

Notre zone d'étude est encadrée par trois centres urbains de moyenne importance (moins de 50'000 habitants chacun) : Bienne, Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds. Si les habitants des communes rurales sont attirés par les centres urbains pour leur activité professionnelle ou pour leurs emplettes, la tendance s'inverse pour les loisirs. L'intérieur du massif de Chasseral est un espace de détente pour les citadins.

Le phénomène de rurbanisation peut être observé à proximité des centres régionaux. La rurbanisation est due surtout aux aspirations des citadins pour la maison individuelle et un cadre de vie campagnard et non pas à des raisons économiques comme la localisation d'emplois⁴. Ce retour en campagne n'est pas synonyme de revitalisation socio-économique pour les communes périurbaines. Au contraire, certains villages risquent de devenir des cités dortoirs vidées de toute activité socio-économique : les bureaux de postes, les gares de chemin de fer⁵ et les petits commerces ont tendance à disparaître les uns après les autres.

1.2.2. ECONOMIE

Dès le début du XX^e siècle, le Jura bernois s'affirme comme l'une des régions les plus industrialisée de Suisse : « *...tout le Jura, y compris les Franches-Montagnes avec ses usines horlogères cachées dans les villages, appartient au territoire le plus industrialisé de Suisse.* »⁶. Un fort pourcentage de la population active tire son revenu du secteur secondaire alors que le pourcentage d'emplois dans le secteur tertiaire est nettement plus faible que la moyenne suisse.

Tableau I : Répartition de l'emploi en 2001⁷

	NE (Canton)	Jura Bernois	BE (Canton)	Suisse
Secteur I	4%	9,8%	8,7%	5,8%
Secteur II	37%	47,2%	25,5%	26,6%
Secteur III	59%	43,0%	65,8%	67,6%

⁴ GEORGE ET VERGER 2004

⁵ En 2006, il n'y a plus gare dans le vallon de St-Imier, elles sont remplacées par de simples arrêts avec automates à billet.

⁶ SCHWANDER 2005

⁷Sources : Canton de Berne (http://www.vol.be.ch/beco/publikationen/RT_WiReg_BeJ.pdf) et Canton de Neuchâtel (<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?CatId=5509&StyleType=bleu>)

1.2.2.1. L'horlogerie

La microtechnique et l'horlogerie dominent l'industrie de la région d'étude. L'horlogerie est la troisième industrie suisse d'exportation derrière l'industrie des machines et la chimie, elle est donc tributaire des fluctuations de l'économie mondiale. Actuellement, elle vit une phase d'expansion : la somme des exportations a franchi le cap des 12 milliards de francs en 2005 contre 4,3 milliards en 1986⁸. Pourtant, son évolution n'a pas toujours été aussi florissante comme l'atteste la crise des années 1970, lorsque l'industrie horlogère n'a pas su réagir à l'apparition du quartz.

Suite à cette crise, les milieux industriels ont su faire preuve de dynamisme et ont pu se réorienter. Le cas de l'horlogerie de l'Arc jurassien est particulièrement intéressant. Face à la « révolution » du quartz, les milieux horlogers collaborent, innove, la microtechnique peut ainsi se développer. Les milieux industriels locaux utilisent, au service de l'innovation technologique, le savoir-faire acquis dans l'horlogerie depuis le XIX^e. L'horlogerie a bénéficié des centres de recherche et de formation installés dans les villes de moyenne importance comme Neuchâtel, Bienne ou la Chaux-de-Fonds⁹. Le succès de l'horlogerie s'appuie sur un label de qualité reconnu mondialement et légalement : Swiss Made¹⁰.

1.2.2.2. Le tourisme

Les activités touristiques existent sur le massif de Chasseral. Les offices du tourisme du Jura bernois et du canton Neuchâtel en font le marketing au sein de la destination touristique Watch Valley, concept assurant la promotion de l'Arc jurassien¹¹. L'activité est peu structurée et correspond à des loisirs d'excursion (voire paragraphe 1.4.). La majorité des personnes rencontrées sur le massif avoue n'y rester qu'un demi jour (42,6%) ou une journée complète (31,9%). Seulement 3,5% des personnes interrogées y séjournent plusieurs jours¹².

Ce type de tourisme génère peu de valeur ajoutée. Il pose par contre tous les problèmes liés à la fréquentation touristique : places de stationnement, ramassage des déchets, pression sur la faune et la flore. Les loisirs se concentrent partiellement sur les fins de semaine, alors que tout est calme les jours ouvrables. L'accueil est donc difficile. Ceci est particulièrement visible autour de la route de Chasseral. Route à péage, ouverte dans les années 1930, elle voit passer annuellement 40'000 voitures. Elle donne accès à l'hôtel-restaurant de Chasseral, situé sur le sommet de Chasseral, contenant 300 places assises et une dizaine de chambres.

1.2.2.3. Le secteur primaire

La région Chasseral, comme pour le secteur industriel, a un taux d'actif plus élevé dans l'agriculture que la moyenne nationale. L'agriculture du Jura bernois, en raison de la topographie, est principalement axée sur l'élevage bovin et la production laitière. Subissant les pressions exercées par les grands distributeurs sur le prix du lait et de la viande, le nombre d'actif dans l'agriculture diminue (4,1% en 2004 contre 8,1 % en 1970 en CH¹³) alors que la taille des domaines est en augmentation, conformément à la tendance nationale.

⁸ Source : Fédération horlogère suisse (<http://www.fhs.ch/fr/history.php>)

⁹ CREVOISIER 1995

¹⁰ Source : Fédération horlogère suisse (<http://www.fhs.ch/doc/osmf.pdf>)

¹¹ Jura bernois tourisme (<http://www.watchvalley.ch>)

¹² JOLY 1999, p. 23.

¹³ Source : Office fédérale de la statistique (<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr>)

Au premier abord la situation peut paraître délicate pour le secteur primaire en pleine restructuration. Cependant, l'agriculture de la région d'étude n'est pas dénuée de qualités, elle produit une grande quantité de fromages, et autres produits, dont certains sous des labels d'origine et de qualité comme l'AOC (Tête de moine et Gruyère) ou IGP (Saucisse neuchâteloise)¹⁴. Ces marques reconnaissent le savoir-faire régional et offrent une plus-value au produit.

Tableau II : Evolution des exploitations agricoles en Suisse entre 1990 et 2003¹⁵

	1990		1996		2003	
	Nbr (1000)	Surface 1000 ha	Nbr (1000)	Surface 1000 ha	Nbr (1000)	Surface 1000 ha
Exploitations agricoles						
0 – 1 ha de surface productive	21	9	5	2	3	1
1 – 5 ha de surface productive	20	53	14	40	8	26
5 – 10 ha de surface productive	15	114	15	114	12	88
10 – 20 ha de surface productive	31	442	28	404	23	339
20 – 30 ha de surface productive	14	320	11	274	12	285
Plus de 30 ha de surface productive	7	285	6	249	8	328
Total :	108	1'223	79	1'083	66	1'067

Le producteur qui livre le lait dans une fromagerie fabricant du Gruyère AOC reçoit entre 76 et 83 centimes par kilo de lait contre 65 centimes à 72 centimes dans l'industrie traditionnelle.¹⁶ Cette différence s'explique par des contraintes de production plus sévères comme l'obligation, pour le producteur AOC, de nourrir le bétail avec du foin et non pas de l'ensilage.

Le massif de Chasseral abrite vingt-deux métairies combinant exploitation agricole et un service de restauration. C'est une diversification de revenu et une forme d'agritourisme. La pratique du tourisme rural par les agriculteurs sera encore facilitée par la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) : « Grâce aux modifications proposées, toutes les exploitations agricoles pourront se lancer dans le tourisme rural et non plus uniquement celles dont la survie dépend d'un revenu complémentaire. Il sera aussi plus facile d'adapter ou de construire des bâtiments annexes pour des besoins touristiques. »¹⁷

A noter que quelques agriculteurs du flanc nord de Chasseral pratiquent déjà la double activité. En effet certains d'entre eux sont, durant la saison d'hiver, employés aux téléskis des Bugnenets-Savagnières. Activité assurant au fil des ans des revenus irréguliers, le ski étant dépendant des fluctuations climatiques d'une année à l'autre.

1.2.3. LES FRONTIÈRES

Dans cette homogénéité, physique ou apparente, on peut remarquer l'existence de frontières diverses, naturelles, administratives ou linguistiques. Premièrement, la crête sommitale de

¹⁴ Source: Association AOC-IGP (<http://www.aoc-igp.ch/2005/index.php?cat=30&page=30&l=fr>)

¹⁵ Source : Office fédérale de l'Agriculture

¹⁶ Source : Association AOC-IGP (<http://www.aoc-igp.ch/2005/index.php>)

¹⁷ Groupement suisse pour les régions de montagne
(http://www.sab.ch/uploads/media/Edito_07.05_04.pdf)

Chasseral limite les échanges humains ou matériels entre le Plateau de Diesse et le vallon de St-Imier, malgré la présence de la route construite au début des années 1930¹⁸. Cette même chaîne de Chasseral isole totalement le haut du Val de Ruz du reste de la région d'étude. (voir Annexe III)

S'ajoutant à la topographie, les frontières politiques morcellent notre terrain d'étude qui se trouve à cheval entre les cantons de Neuchâtel et de Berne. Le territoire bernois se subdivise encore entre deux districts : Courtelary et la Neuveville. Le territoire neuchâtelois est quant lui partagé entre deux districts : Neuchâtel et Val de Ruz.

Une dernière frontière est à relever : la langue. La proximité du Plateau alémanique et de Bienne fait que le dialecte suisse alémanique s'est répandu dans les villages à la périphérie de Bienne (cf. la rurbanisation). Le dialecte suisse alémanique est présent à l'intérieur du massif : nombre de parcelles appartiennent ou appartenait aux bourgeois de Bienne ou de la ville de Berne. La présence du dialecte suisse alémanique est également due à l'installation de communautés anabaptistes chassées de l'Emmental au XVII^e et XVIII^e siècle.¹⁹

1.2.4. FORCES ET FAIBLESSES DES RÉGIONS DE LA RÉGION D'ÉTUDE

La région Chasseral présente les mêmes caractéristiques que d'autres zones de l'Arc jurassien suisse. Le secteur primaire et l'industrie – en particulier pour l'Arc jurassien – constituent les principales ressources économiques. Au contraire des Alpes, le tourisme n'y joue encore qu'un rôle marginal. Ces espaces regroupent les caractéristiques suivantes :

- Secteur agricole – spécialisé dans l'élevage et la production laitière – en cours de réforme structurel avec pour incidence une baisse du nombre d'actif.
- Secteur secondaire dominant et actuellement en expansion mais tributaire des fluctuations de l'économie mondiale.
- Présence de centres urbains de moyenne importance.
- Phénomène marqué de rurbanisation.
- Le patrimoine naturel exploité par les agriculteurs n'est pas entièrement mis en valeur.
- Activité touristique encore marginale et peu structurée.

L'esprit entreprenant et innovant, démontré par l'industrie horlogère et microtechnique, peut-il trouver un écho dans le cadre des ressources patrimoniales naturelles ou culturelles. On peut imaginer, comme l'atteste le retour de la montre mécanique, que la population est à la recherche de produits authentiques: les produits du terroir ou le milieu naturel, s'ils sont mis en valeur par une activité touristique ou de loisirs durable, pourraient être des vecteurs de développement.

Avant de poser clairement la problématique (voir 1.4.) et les hypothèses (voir 1.5.) de travail, nous allons définir dans les deux prochains paragraphes quel type de développement (voir 1.3.1.) nous envisageons et précisons les différences entre tourisme (voir 1.3.1.) et loisirs et tentons de définir un type de tourisme durable.

¹⁸ ZAECH 1999

¹⁹ PERRENOUD 2003, p. 15

1.3. DÉFINITIONS

1.3.1. LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Notre cadre de stage et d'étude est une région rurale, comme présentée dans la partie précédente. Le mandat pratique se réfère au cadre théorique du développement local ou régional. En France le terme « local » est retenu : « *espace de la plus petite taille caractérisé par l'existence d'une société complète* »²⁰. En Suisse, on retient plus volontiers le terme de développement régional, ce qui correspond au concept français mais fait également référence aux instruments de la politique régionale suisse. Dans les prochaines lignes, nous présentons le développement régional tel que nous l'envisageons. Pour ces paragraphes, nous faisons référence à divers auteurs traitant du développement régional et empruntons leur principaux concepts.

Le développement est vu comme « *un accroissement des richesses et des conditions de vie d'une population sur un territoire* »²¹. Il se démarque d'un concept économique classique : la croissance qui se base exclusivement sur des considérations économiques pour expliquer l'amélioration des conditions d'existence dans une région donnée et ignore l'apport de la dimension sociale et environnementale dans la démarche de développement.

Le développement local suppose une participation active de la population indigène. Il ne doit pas être imposé par le haut comme le précise Pecqueur : « *L'échec de l'aménagement par le haut, qui se substitue à celui par le bas, est dès lors évident, postulé à priori, attendu par définition. Il opprime l'usager, ce dernier n'étant plus le bâtisseur-habitant qui exerce une part de contrôle mais devenant simple utilisateur.* »²² Cela sous-tend que la démarche de développement est initiée par le territoire. C'est la population de la région d'accueil qui est l'acteur principal dans le processus de développement devant répondre à ses aspirations.

Le dynamisme des populations locales se traduit dans les faits par une capacité d'adaptation comme le démontre la définition de WACKERMANN du développement local : « *capacité des hommes d'un territoire de se mobiliser pour en assurer la valorisation culturelle et économique au profit de la qualité de vie de ses habitants, en trouvant les adaptations et les réponses appropriées aux conditions changeantes de la globalisation, organisée par des décisions politiques, de l'internationalisation, accentuée par des changements géographiques et spatio-temporels, et de la mondialisation des stratégies des entreprises.* »²³ Nous pouvons souligner ici que les populations à l'échelle locale sont influencées par le contexte global. Il est intéressant de remarquer que l'auteur met particulièrement en valeur la capacité des hommes à s'adapter aux conditions changeantes de l'environnement externe à l'intérieure duquel la région s'inscrit. Les changements peuvent être d'ordre économique, politique ou au niveau de nouvelles pratiques de loisirs, culturelle ou sportive. La faculté d'adaptation aux changements peut être vue comme une forme de développement. Le refus de s'ouvrir à l'évolution de l'environnement externe peut mener à la stagnation voire à la régression des conditions de vie d'une région donnée.

Nous envisageons un développement régional intégrant les différentes dimensions du développement durable : économique, sociale et écologique. La thématique du développement durable est envisagée depuis la fin des années 1960, lorsque que l'opinion publique prend conscience que les ressources naturelles ne sont pas indéfiniment extensibles. Période de revendications qui voit aussi une aversion de la société de consommation engendrée par la

²⁰ LEVY ET LUSSAULT 2003, p. 572

²¹ LEVY ET LUSSAULT 2003, p. 245

²² PECQUEUR 1989

²³ WACKERMANN 2005, p. 113

politique économique américaine depuis les années 1920. Depuis le début des années 1970 différentes conférences sous l'égide des Nations Unies se tiennent afin de trouver un cadre théorique et politique au développement durable. Pour notre étude, nous nous référons à la définition suivante : « *Le développement durable dans les quatre sens du terme, écologique bien sûr, mais également économique, social et spatial. La durabilité ne relève pas en effet, du domaine exclusif de l'écologie, comme on le pense trop souvent. Pour être qualifié de durable, tout projet doit présenter, en plus de la durabilité écologique (préservation des conditions naturelles pour les générations futures) une durabilité économique (opération viable à long terme), une durabilité sociale (projet généré de façon endogène par l'ensemble de la communauté concernée) ainsi qu'une durabilité spatiale (développement réparti sur l'ensemble du territoire en question – région ou Etat).* »²⁴ La définition est proche de celle du développement régional concernant la participation active des populations locales, mais elle relève l'importance de préserver l'environnement naturel. Chiffelle insiste sur le fait que la protection de l'environnement n'est pas l'unique préoccupation du développement durable. Il n'est pas la chasse gardée des mouvements écologistes. C'est un concept de raisonnement et d'action publique alliant des domaines qui peuvent paraître totalement antagonistes comme l'écologie et l'économie. Tout processus de développement doit prendre en compte des acteurs d'horizons divers avec des perceptions différentes du territoire de vie. Le développement est un processus mettant en interrelations les quatre dimensions énoncées par Chiffelle. Système qui devrait être en mesure de s'adapter aux fluctuations de l'environnement externe comme le suggère Wackermann. Adaptation qui est fonction de la participation des acteurs régionaux.

Pecqueur évoque la notion de citoyen-acteur, ce qui suppose que ce dernier se voit allouer une part grandissante dans la prise de décision par rapport au pouvoir de l'Etat central. Les régions d'accueil voient leur capacité de décision évoluer : « *Le développement local est une approche du développement qui prend en compte les politiques visant à réduire le rôle de l'Etat, à décentraliser les décisions et qui accorde une importance essentielle aux initiatives des acteurs locaux, aux ressources et aux valeurs culturelles endogènes.* »²⁵ Il revient aux acteurs locaux le rôle d'organiser et de gérer le processus de développement en utilisant des ressources locales. Un cadre politique pour un développement régional durable est en train de se mettre en place en Suisse avec l'entrée en vigueur de la LPN et la réalisation des parcs naturels régionaux [voir 2.4]. Favorise-t-il la démarche participative ?

Le processus de développement doit donc répondre aux trois dimensions économique, sociale et écologique, plus précisément c'est le système de production envisagé qui doit s'inscrire dans cette définition. Activité, qui est générée par la région d'accueil, par l'intermédiaire de ses habitants et qui doit respecter l'environnement naturel et les coutumes locales, dans notre cas une activité récréative tel que la randonnée équestre.

1.3.2. TOURISME D'EXCURSION

Les loisirs et le tourisme sont deux activités qui répondent aux besoins de détente des individus. Ils se différencient aux niveaux de la temporalité. Les loisirs sont : « *l'ensemble des activités récréatives pouvant s'exercer à la fois dans l'espace local et le temps du quotidien et dans l'espace-temps du tourisme.* »²⁶ Alors que le tourisme nécessite, au moins, une nuit passé à l'extérieur du domicile : « *un système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent à la récréation des individus par le déplacement et l'habiter hors des lieux du quotidien.* »²⁷. Pour intégrer les loisirs dans le cadre du tourisme, il est possible de retenir les terme de tourisme

²⁴ CHIFFELLE 1999

²⁵ LEVY et LUSSAULT 2003, p. 247

²⁶ LEVY et LUSSAULT 2003, p. 581

²⁷ LEVY et LUSSAULT 2003, p. 931

d'excursion ou de tourisme journalier. Une chose est certaine, les deux activités nécessitent la collaboration d'acteurs d'horizons différents. Pour notre étude nous retenons la notion de tourisme d'excursion.

Le tourisme est un ensemble de services fournis par des prestataires à des clients. Nous utilisons le terme de service ou de prestation et non pas de produit. Le terme de produit s'adapte de préférence au monde industriel et fait référence à un élément matériel. L'activité touristique est donc envisagée comme un ensemble d'acteurs en interrelations. Notre travail s'intéresse aux acteurs « fabriquant » le système productif touristique. Pour les utilisateurs, le tourisme est une activité de délasserment, physique ou mentale, sauf peut-être les voyages d'affaires. Tourisme et loisirs peuvent recourir aux mêmes infrastructures, l'hébergement en moins pour les loisirs. Pour la région d'accueil, le tourisme permet une rentrée d'argent supplémentaire sous forme de taxe de séjour. Les activités de loisirs ou de tourisme d'excursion, si elles ne peuvent compter sur les taxes de séjours, concentrent les mêmes problématiques qu'une activité touristique traditionnelle : protection de la faune, de la flore et des coutumes locales, maîtrise de investissement.

Les activités touristiques se déroulant en zone rurale s'insèrent dans le cadre du tourisme dit rural : « *le tourisme rural se fonde sur des espaces ruraux et naturels où les activités du secteur primaire (agriculture et forêt) contribuent à la création et au maintien des paysages humanisés mais peu densément peuplés.* »²⁸ Dans ces pratiques, nous pouvons inscrire l'agritourisme ; toutes les formes d'hébergements et de restauration pratiquées par les agriculteurs, ceci n'étant qu'une des composantes du tourisme rural. Des activités sportives de plein air comme le VTT, l'escalade, la randonnée pédestre et équestre s'insèrent dans le cadre du tourisme rural.

Souvent les zones rurales sont des espaces de détente pour les habitants des centres urbains. Le souci principal étant de proposer des activités susceptibles de répondre aux attentes des individus mais respectant les pratiques locales ainsi que l'environnement naturel. Depuis quelques années, les notions d'écotourisme, de tourisme doux et de tourisme vert apparaissent, elles se rapprochent de la notion de tourisme durable : « *un tourisme soucieux de respecter l'environnement, répondant aux besoins des loisirs humains, tout en protégeant et en conservant les milieux d'accueil, sans négliger pour autant les nécessités économiques et socioculturelles de tous les acteurs concernés par les activités touristiques.* »²⁹ Les acteurs touristiques désireux de développer leurs activités peuvent se trouver opposer aux intérêts des milieux de protection de l'environnement. Les acteurs touristiques oscillent entre deux positions : « *Conserver une clientèle réduite d'initiés, génératrice de revenus modestes et profitant à une minorité de ruraux ; et, développer une fréquentation beaucoup plus massive, constituant une véritable ressource nouvelle, mais avec les dangers de la banalisation et de massification, difficiles à maîtriser* »³⁰ Dans l'idéal les acteurs touristiques seraient en mesure d'intégrer les revendications des milieux de protection de l'environnement, ou autres groupes d'intérêts, dans leur projet.

Il est acquis que le tourisme est un vecteur de développement local, plusieurs études ont déjà démontré que : « *le tourisme constitue l'une des composantes du développement local admises par tous, car il est censé créer des emplois permanents ou saisonniers.* »³¹ Ceci soulève la question de savoir comment donner au tourisme sa dimension d'outil du développement local tout en préservant les ressources naturelles ainsi que la culture locale. Nous acceptons comme postulat de départ la dernière citation de Bêteille, mais nous désirons explorer dans les faits comment les acteurs touristiques s'organisent pour mettre en place le projet en intégrant des

²⁸ DEWAILLY 2000, p. 18

²⁹ LOZATO-GIOTART 2004, p. 330

³⁰ BÊTEILLE 1996, p. 18

³¹ BÊTEILLE 1996, p. 4

notions, a priori contraires, comme la rentabilité économiques et la sauvegarde du patrimoine naturel ou culturel.

1.4. PROBLÉMATIQUE

Notre interrogation principale se situe autour de la mise en place d'un projet touristique dans une région rurale. Les paragraphes précédents s'efforcent de définir le développement régional et une forme de tourisme soutenable. La problématique de la mise en tourisme d'une région réside dans la multiplicité de ses acteurs. Multiplicité des acteurs qui engendre des opinions différentes au niveau de la perception de l'espace naturel et de son utilisation. Une question ressort ; comment organiser une activité touristique intégrant des opinions différentes et respectant les trois principes du développement durable : environnemental, socioculturel et économique. Le projet touristique devra en particulier respecter les paysages, protéger les cultures locales et assurer sa durabilité économique. C'est le questionnement central de cette étude :

Comment les acteurs locaux s'organisent afin de gérer la mise en place d'un projet pour lui assurer une durabilité tant sociale, environnementale qu'économique ?

Le ou les concepteur(s) sont confrontés à une quantité d'acteurs d'horizons divers, ils seront amenés à chercher des solutions pour faire passer leur revendication et faire accepter leur projet. Ceci nous amène à deux autres sous-questions :

- **Quel type de processus est utilisé par les concepteurs pour rallier le plus grand nombre d'acteurs à leur projet ?**
- **Une fois un nombre suffisant d'acteurs, comment vont-ils s'organiser pour réaliser un projet répondant aux critères du développement régional durable ?**

Une dernière interrogation est engendrée par les lignes précédentes. La définition du développement régional évoque la notion de « bâtisseur-habitant » :

- **Quel est le rôle du cadre institutionnel ? Peut-il favoriser les desseins du « bâtisseur-habitant » ?**

Dans le présent travail nous nous concentrons sur la randonnée équestre mais par analogie la problématique pourrait s'adapter à des projets similaires comme des parcours VTT ou une route des produits du terroir et in extenso la création de tout projet de développement d'un parc naturel régional.

Dans le prochain chapitre nous posons les hypothèses qui vont guider notre travail de recherche et notre action sur le terrain.

1.5. HYPOTHÈSES

Les prochains paragraphes sont l'occasion de poser les hypothèses, réponses aux questions élaborées ci-dessus.

Le développement régional veut dire avant tout initiative locale. Cela implique que dans le territoire, un ou des acteur(s) sont les initiateurs de projet de développement. Pour parvenir à réaliser leurs objectifs, ils ont besoin d'obtenir la participation ou l'accord d'autres acteurs ou individus peuplant le territoire. Les initiateurs sont dans l'obligation de mettre en place une méthode afin de gérer le projet et d'y faire adhérer une multiplicité d'acteurs. Nous penchons pour un système à l'intérieur duquel chaque acteur ou groupe d'acteur peut intervenir et participer à la construction du projet :

- **Les incitateurs du projet ont recours à un processus pouvant intégrer les avis et intérêts d'une multiplicité d'acteurs.**

La mise en fonction du système de développement suppose comme le remarque Philippe Cadène : « *Il [le développement local] implique une pédagogie de la négociation* »³² Le concept de participation locale dans le processus de développement est plus longuement développé dans la partie II qui se base sur les travaux de Michel Callon [voir 2.2.].

La deuxième interrogation nous amène à nous demander comment les acteurs une fois acquis à la cause du projet s'organisent pour mener à bien ce dernier. Il faut distinguer une organisation à deux niveaux. Tout d'abord, les relations qui se tissent entre les incitateurs et les acteurs moteurs. Et, dans un second temps, analyser les liens qui se tissent entre le premier groupe et les acteurs secondaires. Nous partons de l'hypothèse que tous les acteurs sont capables de collaborer au-delà des frontières évoquées dans le paragraphe 1.2.3. dans le but de construire un projet commun. Un type d'organisation se met en place permettant des collaborations entre les divers acteurs : « *...l'organisation réticulaire est dépositaire d'un savoir-faire collectif supérieur à la somme des savoir-faire individuels des acteurs.* »³³

- **Le réseau est une organisation susceptible de mener à bien un projet touristique s'insérant dans le cadre du développement régional durable.**

Pour cette hypothèse, nous nous inspirons de la théorie des milieux innovateurs fruit des travaux de recherche du GREMI (Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs). La théorie des *milieux innovateurs*, issue de l'observation du redéploiement des zones industrielles, est reprise en détail. [voir 2.3.]

Enfin, nous présumons la présence d'un cadre institutionnel favorisant les desseins des acteurs moteurs. Le PrCh semble représenter cette institution. Le PrCh est un élément externe au milieu équestre, il est l'élément neutre susceptible de rapprocher les acteurs par-delà les frontières naturelles, politiques ou mentales :

- **La présence d'une institution externe jouant un rôle de coordinateur peut intervenir de manière décisive dans la mise en place du projet.**

Le cadre politique concernant les parcs naturels régionaux sera développé dans la partie II du présent travail [voir 2.4.].

Les grands axes de recherche sont désormais posés, le prochain chapitre s'attellera à présenter notre méthode de recherche.

1.6. MÉTHODOLOGIE

Le présent travail de recherche allie un mémoire de fin d'étude et un stage pratique au sein de l'association Parc régional Chasseral. Il se divise en deux sections distinctes : une partie théorique [Partie II] et la réalisation pratique et ses résultats [Partie III].

Notre méthode de recherche s'est inspirée de l'ouvrage de Quivy et Van Campenhoudt : Manuel de recherche en sciences sociales³⁴. Une fois les premiers contacts réalisés sur le terrain, il a été possible de dégager une question de départ et ensuite d'élaborer une problématique. Ces deux questionnements ont évolués au fil des lectures et des travaux de terrain.

³² LEVY et LUSSAULT 2003, p. 247

³³ MAILLAT 1993, p. 3

³⁴ QIVY et VAN CAMPENHOUDT 2002

Nous avons laissé volontairement l'analyse quantitative de côté. Cette dernière ne pouvait apporter que peu d'enseignements à notre étude qui se voulait avant tout qualitative : interrelations d'acteurs et perception de leur espace de vie.

Comme le remarque Quivy, la vérification de la problématique relève de l'observation participative : « *Technique de collecte de données qui consiste à observer la réalité étudiée par une participation active au sein du contexte dans lequel cette réalité se déroule. Il s'agit de l'immersion active dans le groupe étudié.* »³⁵ De par notre mandat au PrCh, nous sommes amenés à collaborer avec les différents groupes d'acteurs mobilisés pour la réalisation des chemins équestres. Cette immersion nous permet de vérifier les hypothèses élaborées dans le chapitre précédent. Nous sommes un acteur à part entière du projet ce qui représente un avantage dans le cas d'une recherche qualitative. La multiplicité des acteurs et le souci de voir converger différentes opinions dans le but d'une réalisation pratique nécessitent une approche pratique comme l'observation participative. Cette dernière permet l'évaluation de la problématique et est à différencier de la démarche utilisée pour la réalisation du projet de chemins équestres.

1.6.1 LES HYPOTHÈSES À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

Il faut ici clairement différencier la méthode d'observation du travail de recherche (observation participative) et la démarche utilisée pour la mise en place des chemins de randonnées équestres. Michel Callon propose deux modèles différents pour mener à bien des projets d'aménagement : le modèle hiérarchique et le modèle négocié. Les chemins équestres nous fournissent le « laboratoire » permettant l'utilisation d'une de ces méthodes.

Lors de la réalisation pratique, la première tâche a été d'identifier un groupe d'acteurs, présents dans le milieu, pouvant être directement concernés par le projet de réseau équestre. Ce premier groupe est contacté téléphoniquement avant un rendez-vous sur le terrain. Ce groupe est constitué de responsables de centre équestre, de randonneurs équestres, de cavaliers amateurs, de métayers pratiquant l'hébergement. Tous les entretiens sont l'occasion de prise de notes, complétées sitôt la discussion terminée puis analysées avec la collaboration du directeur du PrCh. Analyse qui permet de planifier une autre phase du travail de terrain avec le principal initiateur du projet. C'est également pour nous l'occasion de mettre en pratique la *démarche négociée* de Michel Callon.

Cette première étape a permis la construction d'un groupe de travail – et l'esquisse d'un tracé pour les chemins équestres – en vue de la constitution d'une organisation de gestion. Nous identifions ce groupe comme les acteurs moteurs. Les sources, pour cette deuxième phase, se composent des procès-verbaux des séances de préparation ainsi que des notes prises lors de ces débats. Les travaux du GREMI (Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs) et le concept de *milieux innovateurs* nous permettent d'analyser le mode d'organisation de savoir si cette organisation peut devenir un vecteur de développement régional.

La troisième étape a permis de vérifier l'efficacité de la notion de « bâtisseur-habitant ». Nous avons pu observer le travail de l'organisation de gestion et l'assister dans les demandes d'autorisation de passage auprès des propriétaires. Les négociations fournissent également une source d'information sur la démarche participative dans le cadre d'un Parc naturel régional.

La principale difficulté était de prendre des distances par rapport à la réalisation des chemins équestres afin de garder le maximum d'objectivité pour le travail de recherche. C'est une chance d'avoir été confronté aux réalités (parfois ardues) d'une réalisation concrète, mais l'expérience s'est révélée riche en enseignements et contacts humains et elle renforce la crédibilité de ce

³⁵ QUIVY et VAN CAMPENHOUDT 2002, p. 199

travail de recherche : « *Il faut distinguer l'expérience, qui est la somme des phénomènes que spontanément la nature nous présente, de l'expérimentation, qui est l'observation du monde réel lorsque nous le soumettons à des conditions voulues et dirigées par nous. Dans tous les cas, une théorie qui ne peut être confrontée à de telles observations ne peut prétendre être en accord avec la réalité. Elle est l'objet de foi, non de raison.* »³⁶ Cette difficulté s'est particulièrement traduite lors de la rédaction de ce présent travail. La distinction entre la méthode pour la réalisation pratique et son analyse par différents outils théoriques nous a valu quelques longues séances de réflexion. Se retrouver dans la peau du scientifique analysant son propre travail de terrain et sa collaboration avec les acteurs s'est révélé être un exercice difficile.

1.7. STRUCTURE DE LA RECHERCHE

Après cette introduction, cette étude se divise en trois parties :

Dans la partie II, nous élaborons un processus de mise en place d'un projet touristique. Notre démarche repose sur les travaux du sociologue Michel Callon. La théorie est étayée par deux textes (Söderström et Novarina) sur la conduite de projet en espace urbain. Ensuite, nous présentons un mode d'organisation des acteurs autour d'une ressource patrimoniale, susceptible de générer une forme de développement régional durable. Les travaux du GREMI proposent la notion de système territorial de production. Pour terminer, nous présentons le cadre politique favorisant l'installation de cette organisation : un cadre politique pour des citoyens actifs.

La troisième partie est consacrée à l'enquête de terrain. En introduction, nous présentons le projet de réseau équestre, son histoire, son initiatrice et la relation avec le Parc régional Chasseral. Dans le second chapitre, nous relatons comment nous avons utilisé la démarche négociée. Ensuite, nous nous concentrons sur les relations qui se tissent, par l'intermédiaire du réseau de chemins équestres, entre les divers groupes d'acteurs et les coopérations qui se mettent en place au delà des frontières citées précédemment. Cette partie permet d'évaluer la théorie énoncée dans le chapitre II.

La vérification des hypothèses se trouve dans la partie IV. Ce chapitre contient également la conclusion du travail et quelques propositions.

³⁶ JACQUARD 1997, p.199

DEUXIEME PARTIE

Approche théorique

« L'important est de comprendre que la construction de chaque personne nécessite la rencontre des autres ; ceux-ci doivent être regardés comme des sources et non comme des adversaires. Malheureusement notre société a mis en place un système économique fondé sur la compétition, c'est à dire la lutte des uns contre les autres. »

Albert Jacquard³⁷

La partie précédente aborde les cadres physique et théorique de l'étude. Dans la partie présente, nous exposons deux outils théoriques susceptibles de vérifier nos hypothèses de départ. Le premier présente deux manières de gérer l'élaboration de projet dans l'espace urbain. Le second démontre comment une approche en terme de milieu innovateur peut expliquer le développement d'une région. Enfin, le dernier chapitre présente un cadre politique, actuellement en discussion dans les parlements cantonaux et fédéral. Il sera également l'occasion de définir clairement les notions de Parc naturel régional, de Parc national et de réserve naturelle.

2.1. INTRODUCTION

La mise en place de nouveaux projets d'aménagement dans le cadre du tourisme rural suppose une multiplicité d'acteurs, les ressources humaines. Une deuxième catégorie, des éléments non-humains, est vue comme des ressources patrimoniales. Les prochaines lignes se fondent sur les lectures d'ouvrages spécifiques au tourisme³⁸ et d'une étude concernant le tourisme rural en Aveyron³⁹.

2.1.1. LES RESSOURCES HUMAINES

Nous distinguons deux catégories :

Les acteurs moteurs : C'est un groupe d'acteurs qui est touché directement par le nouveaux projets. Nous y retrouvons : les initiateurs du projet, les prestataires d'activité de loisirs, les milieux de l'hébergement et de la restauration. Malgré leur statut de facto neutre, une institution peut se retrouver dans cette catégorie. Elle remplit alors un rôle de coordinateur de travaux. Que ce soit les initiateurs du projet ou des prestataires de services, nous pouvons les considérer comme des professionnels de leur discipline.

Les acteurs secondaires : Ils n'ont pas un intérêt direct aux réalisations de projets, mais peuvent les influencer : ce sont les milieux de protection de l'environnement, divers groupes de pression, les propriétaire des terrains touchés par la réalisation. Dans ce groupe nous incluons également les pouvoirs politiques locaux qui représentent les intérêts de la population locale mais qui sont également propriétaire de terrains.

L'élaboration de projet d'aménagement va mettre en relation les acteurs entre eux mais également créer des relations entre ces derniers et des éléments matériels tel l'espace physique Dès lors la notion d'actant englobe tous les éléments matériels ou immatériels, humains ou non-humains qui sont mis en relation afin de permettre la réalisation du projet.

Pour une région rurale l'identification des ressources non-humaines est plus difficile. Des études récentes, tel celle de Landel et Pecqueur (2005) définissent des éléments naturels comme des ressources patrimoniales.

³⁷ JACQUARD 1997

³⁸ BETEILLE 1996 ; DEWAILLY et FLAMENT 2000 ; LOZATO-GIOTART et BALFET 2004

³⁹ DEHOORNE 1998

2.1.2. LA RESSOURCE PATRIMONIALE

Nous avons précédemment défini les ressources humaines (acteurs moteurs et secondaires). Tentons de définir la notion de ressource, de manière générale, d'identifier les éléments non-humains, matériel ou immatériels qui sont des ressources potentielles.

La définition de base (Petit Robert) indique que la ressource se compose de : « *l'ensemble des moyens matériels et immatériels dont dispose ou peut disposer une collectivité.* » En la complétant avec celle de Lévy, la ressource est : « *une réalité entrant dans un processus de production et incorporée dans le résultat final de cette production.* »⁴⁰, c'est à dire les éléments constituant un système productif. La ressource se différencie du service : le service offert par les prestataires touristiques est l'activité récréative. Dans le cas d'un projet d'aménagement touristique, la question des ressources patrimoniales est fondamentale : comment s'intègrent-elles comme des actifs d'un système de production.

Le patrimoine, « *ce qui est censé mériter d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent.* »⁴¹, se compose d'éléments naturels (espace naturel, forêt) ou humains (culture, savoir-faire,). L'addition de tous ces éléments cités aux ressources humaines constitue un système de production. Mais pour vérifier cette assertion, il est nécessaire de considérer le patrimoine comme un élément actif du processus de développement local : il est un « *levier du développement local* » et non pas « *dans une logique de conservation, mais dans une logique de développement durable s'appuyant sur le patrimoine* »⁴².

Landel et Pecqueur y apportent une dimension supplémentaire : la ressource est une construction sociale. Dans ce sens l'espace naturel peut être considéré comme une ressource : « *Ainsi ce n'est pas, pour l'essentiel, en tant que place vide, mais en tant qu'agencement (organisation des acteurs) que l'espace peut être appréhendé comme ressource pour le développement.* »⁴³ Ce sont donc les interactions acteur-acteur et acteur-espace physique ainsi que l'organisation qui en découle, qui sont interprétées comme ressource. De là découle la notion de système territorial de production, concept qui est repris au point 2.3.

En synthétisant l'ensemble de ces éléments, il est imaginable de percevoir le paysage comme ressource d'une activité de loisirs, celui-ci combinant des éléments humains et naturels : « *l'agencement matériel d'espace – naturel et social* »⁴⁴ Du fait de leur rôle initial les acteurs – moteurs et secondaires – s'organisent et collaborent et mettent ainsi le paysage en valeur : « *A titre d'exemple, on peut citer les espaces naturels, qui moyennant une organisation intégrant les acteurs des différents usages, vont permettre de promouvoir des actions de protection de la biodiversité, des activités sportives de pleine nature, des actions éducatives, voire de l'exploitation forestière.* »⁴⁵

Le projet de développement se réalise par l'agencement des ressources humaines et patrimoniales afin d'aboutir à un système de production touristique. Dès lors deux pistes sont à explorer : Premièrement, comment se déroule l'agencement des ressources ? Deuxièmement, une fois l'agencement réalisé, comment l'identifier comme un système de production ?

⁴⁰ LEVY et LUSSAULT 2003, p. 798

⁴¹ LEVY et LUSSAULT 2003, p. 692

⁴² LANDEL et PECQUEUR 2005, p. 8

⁴³ LEVY et LUSSAULT 2003, p. 798

⁴⁴ LEVY et LUSSAULT 2003, p. 697

⁴⁵ LANDEL et PECQUEUR 2005, p. 8

2.2. LA GESTION DE PROJET DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La réalisation pratique de projet touristique nécessite une méthode permettant d'intégrer un nombre d'acteurs, une multiplicité de paramètres dans le but de diminuer au maximum les interrogations autour du projet. Comme nous l'avons traité au point 1.4. du présent travail, le tourisme est vu comme un système d'acteurs proposant une prestation aux touristes.

A l'intérieur-même du système les avis divergent autour du projet lui-même et de l'espace sur lequel il doit être réalisé. De plus le projet doit s'intégrer dans l'espace de vie d'individus qui ne sont pas concernés par la pratique touristique et qui peuvent se sentir lésés par la mise en place de l'infrastructure : « *Toute action de développement, parce qu'elle cherche à impulser une transformation de l'usage de l'espace, risque de déboucher sur des controverses.* »⁴⁶.

Le devoir des concepteurs est de trouver une méthode permettant de concilier les intérêts divers et de faire accepter son projet aux individus peuplant l'espace d'accueil. Pour répondre à ces interrogations, nous nous référons aux travaux du sociologue Michel Callon qui propose deux types de démarche : une démarche hiérarchique et un processus négocié.

Ses réflexions se fondent sur des réalisations en milieu urbain, à nous de transposer ces modèles dans le cadre du tourisme rural et des ressources patrimoniales. Les concepteurs ont le choix entre : imposer un projet tout fait ou construire le projet avec la multiplicité des acteurs présents.

2.2.1 LA CONDUITE DE PROJET DE TYPE HIERARCHISÉ

Le modèle hiérarchique est principalement utilisé dans les projets architecturaux. Il met en contact les différents acteurs, sans pour autant prévoir un espace d'échanges des connaissances, les rôles sont clairement établis. Chaque acteur ou groupe d'acteurs intervient à un moment précis du projet. Le « chef » de projet coordonne les travaux et propose aux acteurs un projet « prêt à l'emploi ».

La consultation existe mais elle n'intervient pas dès les premières ébauches du projet : « *Sont mises en place des procédures de consultation qui permettent de tenir compte des réactions et des impacts au fur et à mesure qu'ils sont produits. Ces réactions, et les informations qu'elles alimentent, viennent modifier, après-coup, le projet initial* »⁴⁷ Ce procédé confère une certaine rigidité au projet et lui procure une dimension peu évolutive : « *Une des conséquences, c'est que le produit, une fois obtenu, est rigide et fermé.* »⁴⁸. Les spécialités ou les connaissances des acteurs ne sont pas partagées.

Les acteurs secondaires quant à eux sont présents au cours du processus, mais de manière plutôt passive. Ils peuvent approuver ou désapprouver le projet mais n'interviennent pas dans sa construction, faute de plate-forme permettant l'échange de connaissances.

⁴⁶ NOVARINA 2000, p. 55

⁴⁷ CALLON 1997, p. 2

⁴⁸ CALLON 1997, p. 2

Modèle hiérarchique

- Décideurs politiques en position de commandement
- Champs de compétences définis

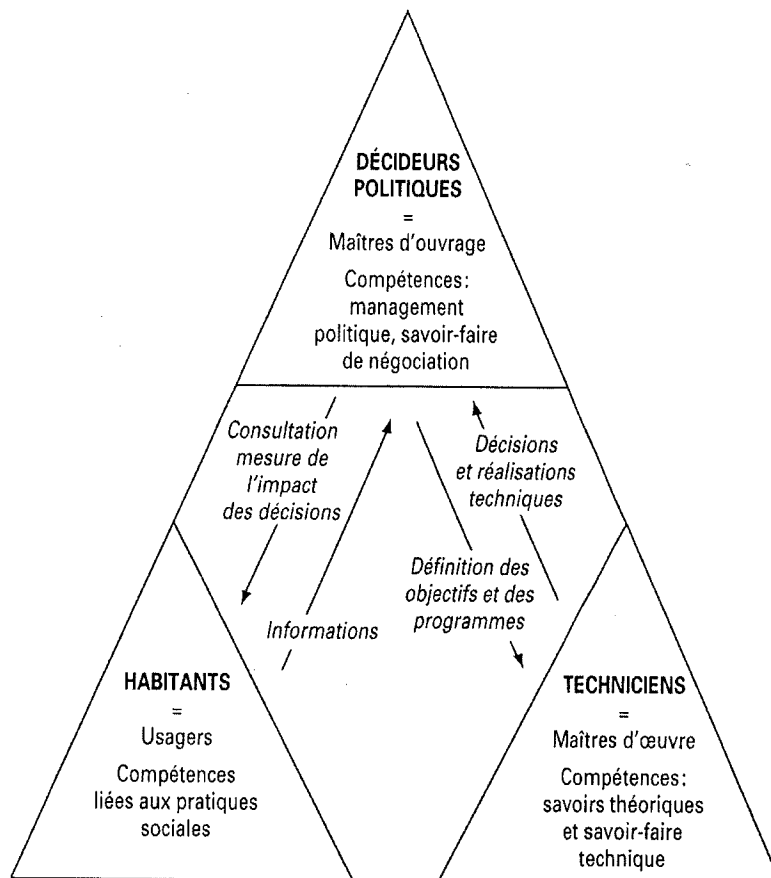


Figure II : Démarche hiérarchique par Novarina

Dans un premier temps, le modèle hiérarchique semble plus rapide « il n'y a plus qu'à passer à la partie pratique », le projet étant prêt. En cas d'opposition la situation peut se compliquer, le fonctionnement hiérarchique étant rigide et non-évolutif. Les savoir-faire des acteurs n'ayant pas été mis en commun, il sera nécessaire de redémarrer le processus dans son entier, le chef de projet n'ayant pas accès à la « boîte noire » des spécialistes ou des professionnels : *« les domaines d'expertises et de compétences sont parfaitement établis et (que) ni le maître d'ouvrage ni le maître d'œuvre ne rentrent dans les boîtes noires techniques qui restent le monopole des spécialistes. »*⁴⁹ Ce modèle est très efficace pour mettre en relation des acteurs qui ne vont coopérer qu'une seule fois et qui ne se concentrent que sur le domaine d'activité.

Le processus hiérarchisé amène un regroupement des acteurs vers une forme verticale. C'est un type d'organisation, qui selon nous, ne permet la création d'apprentissages entre les différents intervenants. Le chef de projet est le seul acteur qui est en contact avec tous les intervenants. Ces derniers se succèdent par étapes cloisonnées.

Si dans certains domaines d'activités ce processus donne des résultats satisfaisants, il nous semble que dans le domaine du tourisme son utilisation n'apparaît pas judicieuse. Le tourisme en zone rurale est une activité devant respecter les coutumes locales et supposant une initiative endogène. Les acteurs locaux peuvent avoir l'impression de se voir imposer un projet

⁴⁹ CALLON 1997, p. 2

par le haut. Elément contraire au développement régional et la notion de « bâtisseur-habitant ». Nous supposons une démarche permettant d'intégrer une multiplicité d'opinions et favorisant l'interaction sociale. Une organisation hiérarchique semble plutôt exclusive.

2.2.2. LA DÉMARCHE NÉGOCIÉE OU DISTRIBUTIVE

La démarche négociée, se veut consultative dès les premières ébauches du projet. Au contraire du modèle présenté dans le paragraphe précédent, ce procédé n'a pas, dès son origine, un produit fini. Le projet évolue au fil des consultations : « *le projet n'est connu qu'à la fin* »⁵⁰. Le projet se construit, il n'est pas imposé. Cette démarche semble préférable, lorsque le projet d'aménagement touche un territoire considéré comme un bien commun et concerne une quantité d'acteurs d'horizons divers.

Lors des consultations, l'opinion de tous les acteurs de la « chaîne de production » est pris en compte. Acteurs et usagers sont des éléments actifs du processus de construction. Ils sont appelés à apporter leur contribution au projet afin de pouvoir y intégrer un maximum de paramètres et des intérêts divers voire contraires. Les consultations permettent en dernier lieu de faire connaître le projet, de diminuer les inquiétudes possibles quant à une réalisation dans le secret.

Le rôle des différents groupes d'acteurs n'est pas préétabli, ce qui est prévu au départ : « *c'est une forme d'organisation et de gestion* »⁵¹. Cette démarche donne une dimension évolutive au projet, il n'est pas figé et peut de ce fait diminuer les controverses autour de sa réalisation : « *Elle favorise également flexibilité et réactivité puisqu'à tout moment des informations nouvelles peuvent être intégrées.* »⁵²

Modèle négocié

- Aucun acteur en position de commandement ou de prééminence
- Entrecroisement des champs de compétences

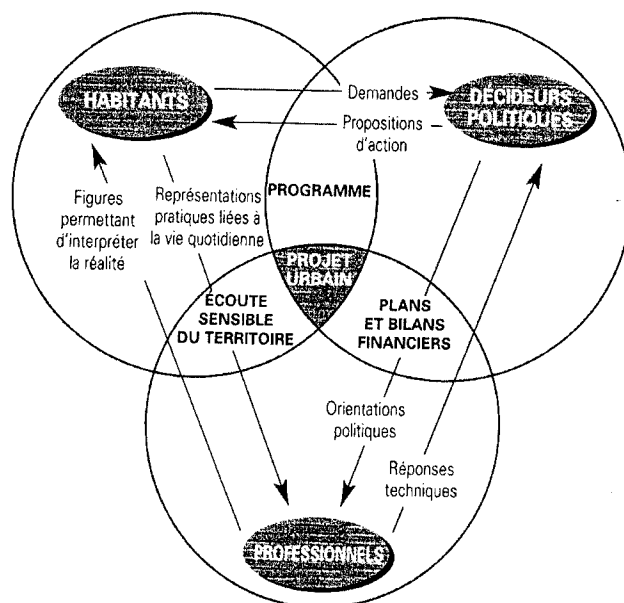


Figure III : Démarche négociée par Novarina

⁵⁰ CALLON 1997, p. 2

⁵¹ CALLON 1997, p. 2

⁵² CALLON 1997, p. 2

L'organisation de gestion permet l'échange entre les groupes d'acteurs. Les relations mettent en commun des connaissances et des savoir-faire, le rôle des spécialistes changeant : « *Les experts sont des médiateurs qui mettent en relation, qui combinent des ressources et qui les font évoluer.* »⁵³ Comme le montre le schéma de Novarina, il se met en place des zones communes aux différents groupes d'acteurs, nous pouvons définir ces zones comme des plate-formes de discussions et d'échanges. Les plate-formes générant : « *des processus de création et d'apprentissage qui serait impossible sans cette plasticité de l'expertise.* »⁵⁴

L'institution externe endosse le rôle d'expert-médiateur, elle traduit les compétences des professionnels ou spécialistes pour les rendre accessibles à tous les groupes d'acteurs intervenant dans la construction du projet. La prise en compte d'intérêts contraires intégrés dans la démarche résulte de cette démarche.

Les plate-formes possèdent une autre fonction : elles engendrent l'acceptation et la construction d'un objectif supérieur commun. Comme le remarque Söderström : « *..., la réalisation de projets destinés à la collectivité, comme ceux concernant l'espace public, sont confrontés à une population dont la demande est difficile à identifier et souvent contradictoire. Dans un tel contexte, il s'agit de jeter des ponts entre ces minorités, d'élaborer un bien qui puisse être commun. Autrement dit, le bien commun ne peut plus, être postulé : il doit être construit.* »⁵⁵ Mais qu'est-ce que le bien commun ? Est-ce le futur projet ou les ressource(s) mises en valeur par le futur système de production ? A notre sens le futur projet est considéré comme un objectif commun. Reste désormais à définir les étapes de la construction du projet.

2.2.2.1. Les étapes de la démarche négociée

La concertation est vue comme le chemin permettant dans un premier de temps de créer l'organisation de gestion, puis dans un second temps de construire le projet d'aménagement. La concertation s'appuie sur trois dimensions : la temporalité, la spatialité et la sociabilité.

Premièrement, la concertation doit intervenir dès le lancement du projet, les acteurs ne doivent pas être amenés devant le fait accompli. Deuxièmement, les acteurs de tous les horizons géographiques du territoire d'accueil sont consultés. Et finalement, la concertation ne négligera aucun groupe social, de l'expert à l'utilisateur. Le respect de ces trois dimensions facilite l'acceptation du projet d'aménagement et devrait assurer sa pérennité.

La concertation permettra de construire un objectif commun, perçu comme tel par les citoyens et acteurs : « *L'implication des personnes ne peut être que progressive car elle découle de la construction d'un système commun de valeurs qui n'est pas donné au départ mais résulte des interactions sociales qui sont le propre de toute négociation. L'apprentissage est le terme qui convient le mieux pour caractériser le processus par lequel des acteurs arrivent à construire des objectifs communs et à se doter d'une image du futur dans laquelle ils puissent se projeter.* »⁵⁶ Pour sa part, Söderström soulève la problématique de construction du bien commun dans le processus d'aménagement de projet. Nier l'intérêt public est un facteur qui peut mener à l'échec. Les lignes qui suivent tentent d'identifier les étapes dans l'aménagement d'un projet. Comme le remarque Söderström, dans le cas de l'aménagement urbain, nous passons d'un urbanisme d'objet à un urbanisme de processus⁵⁷.

⁵³ CALLON 1997, p. 2

⁵⁴ CALLON 1997, p. 2

⁵⁵ SÖDERSTRÖM 2001, p. 26

⁵⁶ NOVARINA 2000, p. 56

⁵⁷ SÖDERSTRÖM 2001, p. 25

Du processus de concertation se dégage deux caractéristiques : la lecture du territoire (identifier les acteurs moteurs) et la mise en place d'une méthode de dialogue (élargir le cercle d'acteurs moteurs participant au processus d'aménagement).

a. L'analyse du territoire et l'identification des acteurs

La lecture du territoire engendre une analyse spatiale et sociale de l'espace d'accueil. Tel que décrit par Söderström, cette lecture distingue deux étapes : Premièrement, une analyse de la forme : il s'agit d'aborder les caractères physiques et historiques du territoire. Deuxièmement, une analyse des rapports inter-humains et entre les humains et leur territoire de vie est nécessaire.

Ces deux étapes d'analyse permettent de comprendre l'espace d'accueil du projet d'aménagement et l'insertion de ce dernier dans le territoire. Il est, par ailleurs, intéressant de relever que la deuxième étape mène à la constitution de deux groupes d'acteurs distincts : « *Ainsi n'est-il pas nécessaire ou utile d'impliquer tous les acteurs, mais de prévoir différentes manières adéquates de donner à leurs différents points de vue et intérêts un rôle dans la définition du projet.* »⁵⁸

De manière similaire, Söderström fait référence à deux niveaux d'acteurs : les premiers fonctionnent directement sur l'élaboration et la construction du projet, alors que les seconds jouent un rôle indirect sur le projet, mais ont la capacité de le faire échouer si leur opinion n'est pas prise en compte. Le premier groupe d'acteurs est particulièrement intéressant, il est commun qu'ils soient qualifiés comme *stakeholders*⁵⁹ ou *détenteurs d'enjeux* et considérés comme des spécialistes ou professionnels de leur domaine d'activité. Il nous est ainsi permis tendre un parallèle entre cette « catégorisation » et la définition des acteurs moteurs que nous avons ébauché dans l'introduction.

La relation expert – spécialistes va construire le projet tout en recherchant des « feed-back » auprès des acteurs secondaires afin de mesurer l'acceptation de la futur réalisation. Dans un premier temps, il est usuel que le nombre d'acteurs est limité celui-ci augmentera au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Au fil de la construction, il est nécessaire de trouver un langage pouvant rassembler la diversité des acteurs et de leur confier un rôle.

b. La méthode de dialogue

En fonction de l'hétérogénéité sociale et spatiale des groupes d'acteurs, l'élaboration d'une méthode de dialogue compréhensible par tous permet de les impliquer dans le processus d'aménagement. Mission qui échoit aux experts dans leur rôle de médiateurs. Comprendre et faire comprendre les valeurs de chacun, telle est la tâche des médiateurs. Les experts endossent le rôle d'animateurs qui remplit trois fonctions : « *celui du maïeuticien (qui facilite la formulation de connaissances ou de point de vue), de médiateur (qui arbitre, identifie les convergences ou les divergences entre ces points de vue) et d'expert (qui fournit une connaissance spécialisée sur les questions abordées).* »⁶⁰

L'obtention du consensus ou le ralliement de tous les groupes d'acteurs autour du projet d'aménagement n'est certainement pas réalisable à court terme. Le but d'une méthode de dialogue est de faire comprendre à tous l'utilité du projet d'aménagement, important pour certains groupes d'acteurs minime pour d'autres. Mais les experts tentent de les faire adhérer à l'objectif commun en « traduisant » les valeurs de chacun. Le dialogue permet l'implication

⁵⁸ SÖDERSTRÖM 2001, p. 26

⁵⁹ HEALEY 1997, in SÖDERSTRÖM 2001, p. 26

⁶⁰ SÖDERSTRÖM 2001, p. 27

devant aboutir à la construction de savoir-faire et de création. Il en résulte la mise en place d'une structure permettant l'expression d'opinions divers voire contradictoires : « *Mais l'accord entre les acteurs n'empêche pas le développement des concurrences, ce qui peut amener tout un chacun à faire dissidence. Le processus de négociation ne démarre pas sur la base d'objectifs partagés mais sur une adhésion à un dispositif d'organisation qui permet l'expression du plus grand nombre.* »⁶¹

2.2.2.2. Quelle structure pour une démarche négociée ?

Nous venons de le voir, une démarche négociée permet la construction du projet de développement par la mise en place de cycle de consultation. Le premier cycle met en place la relation concepteur – coordinateur, puis ensuite le cercle s'agrandit. Ce mode de travail permet l'intégration de connaissances et de valeurs multiples et variées. Il se rapproche des techniques de travail employés par l'industrie et que Callon nomme *l'ingénierie simultanée*. Des petits groupes travaillent sur le projet et échangent leur résultat et savoir-faire lors de session de concertation.

Nous tendons vers une forme de regroupement à structure horizontale. D'un système relationnel à deux pôles (concepteur – expert) nous tendons vers une organisation de type réticulaire. Le réseau va s'agrandir au fil du processus de construction. C'est un type d'organisation plus souple qui permet à tout moment l'intégration d'éléments nouveaux, au contraire d'une structure verticale.

Un processus de conduite de projet de type hiérarchique amène les acteurs à être placés les uns en-dessous ou au-dessus des autres. Il peut en résulter des positions inégales et la non-prise en compte de tous les paramètres nécessaires à la réussite du projet. Les acteurs donnent l'impression d'être enfermés dans leur bulle. En revanche, comme le remarque Maillat : « *...l'organisation réticulaire est dépositaire d'un savoir-faire collectif supérieur à la somme des savoir-faire individuels des acteurs.* »⁶² Elle doit favoriser, par l'interaction sociale, la création d'apprentissages.

Le fonctionnement en réseau se trouve au sein de l'association de gestion. Ce type d'organisation est amené par la démarche négociée. Tous les membres de l'organisation ne sont pas d'accord sur la totalité des enjeux mais ils adhèrent peu à peu à l'objectif commun en devenant membre. L'accord se réalise sous la forme d'une adhésion et donc l'acceptation de règles de fonctionnement. Le fonctionnement de l'ingénierie simultanée peut se retrouver dans l'activité touristique.

2.2.3. NÉGOCIATION ET TOURISME RURAL

Dans le cadre d'un aménagement touristique, la démarche négociée se matérialise sous la forme de l'optimum touristique. Il s'agit d'une analyse transversale qui a pour but la réalisation d'un projet d'aménagement : « *L'ingénierie de projet est l'une des méthodes essentielles pour la mise en tourisme d'un site ou d'un territoire, qu'elle qu'en soit l'échelle géographique. L'optimum touristique est la résultante des analyses et des outils capable d'apporter des réponses stratégiques et pré-opérationnelles au concept de tourisme durable.* »⁶³ L'optimum touristique peut se définir avec la formule suivante :

⁶¹ NOVARINA 2000, p. 57

⁶² MAILLAT 1993, p. 3

⁶³ LOZATO-GIOTART et BALFET 2004, p. 347

$$\text{OPT} = f[(E+ET+SC+A)] I^{64}$$

E	=	paramètre économique
ET	=	paramètre environnemental
SC	=	paramètre socioculturel
A	=	paramètre architectonique
I	=	indicateurs

Les indicateurs sont de trois natures : environnementale (capacité de charge écologique), humaine (respect de l'identité locale) et économique (investissement direct, indirect). Nier les indicateurs risque de mettre en péril la réalisation du projet : *« Au total, les indicateurs territoriaux qui se rattachent à l'écosystème, au socioculturel et à l'investissement permettent de fixer les principaux seuils de tolérance pour un territoire d'accueil touristique donné. Ils peuvent être utilisés, et certainement affinés, dès l'élaboration d'un projet touristique, (...) Le non respect des divers seuils de tolérance débouche inévitablement sur des conflits d'intérêts, des affrontements socioculturels et la déstructuration des grands équilibres écologiques et humains des territoires d'accueil. »*⁶⁵

La formule ci-dessus permet d'imager la construction du projet, et démontre qu'il est dépendant de bon nombre de paramètres. Les paramètres représentent les positions des différents acteurs moteurs ou groupes d'acteurs. La réalisation de l'optimum touristique est la responsabilité de l'expert en collaboration avec les concepteurs du projet, il devient en quelques sorte une feuille de route : *« le recours à l'optimum touristique offre le double intérêt d'être un outil stratégique, donc fondamental lors du choix de développement touristique initial, et pré-opérationnel, c'est-à-dire utile dans la phase préparatoire de la maîtrise d'ouvrage. Cela semble bien au niveau des politiques touristiques publiques qu'au niveau des stratégies d'entreprises, grandes ou petites. »*⁶⁶

La conception de projet touristique, si elle veut s'inscrire dans une démarche de développement régional durable ne peut plus se focaliser sur la seule dimension économique : *« En favorisant l'approche systémique du tourisme durable sur un territoire d'accueil donné, on dépasse les seuls objectifs socio-économiques classiques, jugés prioritaires dans de nombreuses stratégies touristiques. Tout projet mettant en cause le territoire et la société d'accueil, ne peut être limité au triptyque traditionnel : coût + délai + qualité. »*⁶⁷ Dans le prochain chapitre, nous voulons démontrer comment une organisation résultant de la démarche négociée devient un système territorial de production menant à une forme de développement régional durable. L'organisation, initiée par la démarche négociée, si elle répond à des critères précis est envisagée comme une forme de développement régional durable.

2.3. UN SYSTÈME TERRITORIAL DE PRODUCTION

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté une démarche négociée amenant la construction d'un projet d'aménagement. Ce type de démarche est caractéristique d'un regroupement horizontal des acteurs permettant un fonctionnement similaire à celui pratiqué dans l'industrie⁶⁸. Dans le cas d'un aménagement touristique, l'agencement des actants est considéré comme un système productif puisqu'il s'agit d'offrir une prestation de loisirs. Pour ce faire, tant des aspects matériels qu'immatériels et humains que non-humains sont nécessaires. Comment ces aspects s'ordonnent-ils ? Comment participent-ils à créer un

⁶⁴ LOZATO-GIOTART et BALFET 2004, p. 347

⁶⁵ LOZATO-GIOTART et BALFET 2004, p. 354

⁶⁶ LOZATO-GIOTART et BALFET 2004, p. 354

⁶⁷ LOZATO-GIOTART et BALFET 2004, p. 348

⁶⁸ référence est faite à Callon qui définit le fonctionnement propre à l'industrie *l'ingénierie simultanée*.

système productif ? Un cadre est-il obligatoire ? Comment un tel système s'intègre-t-il dans un développement régional durable ?

Le système productif est le fruit d'une initiative interne à un espace d'accueil. Il s'agit d'une construction générée par le territoire. Un concept d'économie régionale, les milieux innovateurs, envisage un tel construit comme un système territorial de production. Les tenants de ce concept allouent au territoire la capacité d'adaptation, postulée dans la partie 1.3., et la nomme innovation. Le concept sous-tend que le processus d'innovation est le fait des acteurs, ou plus généralement des actants, endogènes désirant s'adapter aux changements socio-économiques de leur environnement.

Le concept de milieux innovateurs trouve son origine dans les travaux de recherches précurseurs de Philippe Aydalot puis poursuivi par le GREMI (Groupe de Recherche Européen sur les Milieux innovateurs). Aydalot envisage la théorie du retournement spatial : c'est le territoire qui engendre le processus d'innovation. Ce dernier n'est pas diffusé par les grandes entreprises comme le soutiennent les tenants des théories économiques classiques. Élément original pour un outil économique, le territoire n'est plus perçu comme un simple support d'activité mais comme un ensemble de relations humaines générant diverses formes de savoir-faire. A l'intérieur du GREMI, on envisage le territoire dans le même sens que la définition géographique : « *Agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité.* »⁶⁹ Accepter que les caractéristiques sociales et environnementales d'une région participent activement au processus de développement est novateur. C'est véritablement cet élément qui nous permet désormais de démontrer comment l'organisation créée par la démarche négociée participe au processus de développement. Car pour le GREMI, le système de production est formé du tissu relationnel présent dans le territoire. Dans le concept de milieu innovateur, le système de production est vu comme un milieu ou un réseau.

2.3.1. MOTS CLÉS : MILIEU – RÉSEAU ET MILIEU INNOVATEUR ET RÉSEAU INNOVATEUR

Le GREMI envisage le territoire comme un milieu, à l'image de Maillat décrivant le milieu comme : « *un ensemble spatial ayant une dimension territoriale et qui correspond à un espace géographique qui n'a pas de frontières a priori, qui ne correspond pas à une région donnée au sens commun du terme, mais qui présente une unité et une cohérence se traduisant par des comportements identifiables et spécifiques et une culture technique, entendue comme l'élaboration, la transmission et l'accumulation de pratiques, savoirs et savoir-faire, normes et valeurs liés à une activité économique* »⁷⁰ Nous pouvons préciser encore que le milieu comporte trois dimensions : un ensemble spatial, un collectif d'acteurs, des éléments matériels (infrastructures) immatériels (savoir-faire) et institutionnels (diverses formes de pouvoirs publics). De ces dimensions découlent deux fonctions : une logique d'interaction et une logique d'apprentissage. Ces deux logiques sont présentes dans le milieu mais ne sont pas toujours exploitées. A titre d'exemple, le territoire est considéré comme un système de production, lorsque les logiques d'interaction et d'apprentissage sont exploitées.

A l'intérieur du milieu un ou des groupes d'acteurs existent ou se créent éventuellement des relations plus étroites. Relations qui se matérialisent sous la forme de coopération. Dans ce cas nous parlons de réseaux : « *un ensemble formé de liens sélectionnés et explicites avec des partenaires préférentiels inscrits dans la perspective des relations de marché d'une*

⁶⁹ LEVY et LUSSAULT 2003, p. 910

⁷⁰ CAMAGNI et MAILLAT 2006, p. 68

entreprise et de sa recherche de ressources complémentaires ayant comme objectif principal la diminution de l'incertitude. »⁷¹ Le facteur commun au milieu et au réseau est d'évoluer dans un environnement en constant développement : la capacité d'innovation est jugée au regard de répondre et s'adapter aux changements politiques, économiques et sociaux de l'environnement externe.

Le passage du milieu au milieu innovateur ou au réseau d'innovation ne va se faire que si la capacité d'adaptation est actionnée par un acteur ou un réseau interne au milieu. Un réseau peut également influencer l'ensemble du milieu ou inversement, le milieu actionnant les réseaux⁷².

Le milieu innovateur est qualifié comme « *un ensemble territorialisé dans lequel les interactions entre agents économiques se développent par l'apprentissage qu'ils font de transactions multilatérales génératrices d'externalités spécifiques à l'innovation et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources* »⁷³ Le processus d'innovation a donc son origine dans le territoire. Il s'avère le plus souvent que l'innovation n'est pas le fait d'un acteur isolé, influencé par son milieu naturel et culturel ; il s'agit d'avantage d'un processus engendré par une multiplicité d'acteurs, qui par échange de savoir-faire parviennent à intégrer l'innovation dans leur processus de production. Nous parlerons alors de réseau innovateur.

Comment est caractérisé le réseau innovateur ? Perrin dans Maillat définissent le réseau innovateur comme « *une forme d'organisation des relations entre les acteurs d'un processus d'innovation qui par, sa durée et son ouverture (pluralité des spécialisations, diversité des savoir-faire), met en œuvre un apprentissage individuel et collectif dont l'effet synergétique contribue de manière déterminante à la créativité de l'ensemble.* »⁷⁴ Le réseau est donc un mode d'organisation incité par le processus négocié de Callon. De cette lecture – Maillat – il nous est permis de distinguer les caractéristiques suivantes, essence du réseau innovateur :

- 1. Dimension organisationnelle :** Favoriser l'échange et la flexibilité par une organisation non-hiérarchique.
- 2. Dimension temporelle :** L'organisation a une durabilité et n'existe pas de manière ponctuelle pour un événement précis.
- 3. Dimension cognitive :** Les acteurs du réseau ont conscience des avantages à tirer de leur collaboration. Ils sont conscients de ce que l'autre peut leur apporter.
- 4. Dimension normative :** L'organisation est réglé par un système interne ou par des intérêts communs, comme assurer la pérennité de la ressource.
- 5. Dimension territoriale :** La proximité facilite les échanges. Les acteurs connaissent leur territoire, ils « parlent le même langage » et les rapports sont de ce fait souvent informels. Cette dimension n'exclut pas des contacts avec l'extérieur du milieu qui sont souvent source d'inspiration.

Dès lors, lorsqu'un réseau comprend ces cinq caractéristiques, celui-ci peut être qualifié de système territorial de production.

Il est encore pertinent de noter que les travaux de recherche d'Aydalot et du GREMI ont pour terrain d'observation des ressources techniques et le monde industriel de la fin des années

⁷¹ MAILLAT 1993, p. 4

⁷² Car même si nous postulons une démarche endogène, il ne faut pas oublier l'influence quelques fois décisives d'éléments externes.

⁷³ CAMAGNI et MAILLAT 2006, p. 70

⁷⁴ PERRIN 1990 in CAMAGNI et MAILLAT 2006, p. 71

1970 et des années 1980. C'est dans ce cadre-là qu'ils observent le phénomène de retournement spatial : « *On considère que l'entreprise (et l'entreprise innovante) ne préexiste pas aux milieux locaux, mais qu'elle est secrétée par eux. Les milieux sont considérés comme des « pouponnières » d'innovations et d'entreprises innovantes* »⁷⁵ Une des études se fonde sur la réforme du tissu industriel jurassien, notamment comment l'horlogerie jurassienne fait face à la révolution du quartz et réoriente son savoir-faire dans des activités de microtechnique et d'électronique. Ces divers études ont permis l'identification de trois processus d'intégration de l'innovation.

2.3.2. PROCESSUS

Le processus d'innovation intervient dans le milieu selon trois processus⁷⁶ différents :

La rupture-filiation : décrit la capacité des tissus industriels et des territoires qui les portent à opérer une bifurcation à partir d'acquis et de savoir-faire réutilisés ;

L'attraction d'entreprises extérieures : grâce à des aménités et à des externalités locales construites par le territoire ;

L'innovation : issue d'un partenariat et de liens privilégiés entre des institutions de recherche et des entreprises nouvellement créées.

Ces schémas sont observés dans le cas de ressources techniques et il nous permettent de confirmer les propos de Callon concernant la gestion de projet dans le monde industriel « *qu'il s'agit d'un cheminement non-linéaire, souvent chaotique qui suppose un continuel va-et-vient entre les différentes étapes du processus d'innovation.* »⁷⁷ Si le point de départ du processus peut être vu comme la décision de commencer un projet, « *la démarche d'innovation ne peut être réduite à une succession d'étapes précisément datées et planifiées.* »⁷⁸

Le milieu ou le réseau peut se transformer en milieu innovateur ou réseau d'innovation lorsqu'il est activé par un processus de mise en place de projet. C'est l'application de la démarche négociée de Callon à l'échelle d'une région qui doit mettre en valeur des relations intercatégorielles, déjà existantes, pour les transformer en réseau d'innovation. Autrement dit des acteurs par leurs relations sont capables d'adapter les ressources de l'appareil de production territorial au nouveau contexte socio-économico-politique.

Les tenants du concept de milieu innovateur ont, jusqu'à la fin des années 1990, fondé leurs études sur le monde industriel et des ressources techniques. Dès le début des années 2000, ils se sont penchés sur la problématique des ressources dites patrimoniales. Bifurcation qui est venue éclairer notre raisonnement. Le GREMI émet l'hypothèse que les ressources patrimoniales naturelles, socioculturelles et historiques peuvent engendrer des nouvelles formes de développement régional : « *pourquoi le concept de milieu innovateur (...) ne pourrait-il pas être utilisé dans d'autres domaines que le technologique ?* »⁷⁹

Dans le cas des ressources patrimoniales, il s'agit le plus souvent de réactualiser une ressource présente mais encore ignorée par les différents secteurs d'activités de la région. Dans les paragraphes suivants, en nous référant au dernier projet de recherche du GREMI, nous démontrons comment l'agencement de ressources patrimoniales peut être considéré comme un système territorial de production. Et si tel est le cas n'y a-t-il pas un risque

⁷⁵ AYDALOT 1986 in CAMAGNI ET MAILLAT 2006, p. 22

⁷⁶ MAILLAT 2006, in CAMAGNI ET MAILLAT 2006, p. XIV

⁷⁷ IRER 1991, in CAMAGNI ET MAILLAT 2006, p. 193

⁷⁸ IRER 1991, in CAMAGNI ET MAILLAT 2006, p. 195

⁷⁹ CAMAGNI, MAILLAT et MATTEACCIOLI 2004, p. 1

d'aliéner les ressources patrimoniales comme l'espace naturel ? Ce risque n'est-il pas accru à mesure que de telles ressources entrent dans un processus de marchandisation.

2.3.3 MILIEU INNOVATEUR ET RESSOURCE PATRIMONIALE

Comme dans le cas des ressources techniques, c'est le territoire qui est en mesure de s'adapter pour répondre au nouveau contexte socio-économique. Dans la situation des ressources patrimoniales la demande est immatérielle et difficilement quantifiable : besoin d'activité récréative culturelle, sportive. Si les acteurs saisissent l'opportunité, nous pouvons parler de système territorial de production.

Au contraire du monde industriel, la ressource patrimoniale a un caractère de bien commun. L'accord sur la valorisation d'une ressource par un projet de développement peut être envisagé comme le bien supérieur commun. Si l'activité récréative peut ne concerner qu'un petit nombre d'adeptes, les ressources qu'elle fait interagir concernent un grand nombre d'individu. Ces ressources rappelons-le peuvent être la culture ou l'espace naturel. Ce dernier est le support de nombreuses activités et perçus de manière différente par les différents usagers : « *D'où la nécessité de construire des contextes d'intercommunication où les différents acteurs discutent de problèmes communs techniques, organisationnels, voire institutionnels et cherchent ensemble des solutions aux problèmes qui se présentent au cours de la démarche partenariale.* »⁸⁰ Pour entrer dans un processus d'innovation, le système de production doit être capable de construire une démarche inclusive comme celle exposée dans le chapitre précédent.

La nécessité de construire la négociation est d'autant plus importante dans des régions de petite taille avec peu de moyen : « *Leurs faibles moyens, la petitesse de leur taille les contraignent à coopérer et à introduire une forme de développement fondée sur la participation (mise à disposition de biens et services en nature, contributions gratuites, etc.)* »⁸¹ La construction du projet est l'œuvre d'un groupe d'acteur et non d'une personne seule. La collaboration devient presque une évidence mais elle résulte du choix des acteurs locaux et de leur volonté de s'affranchir des barrières locales et des conflits interpersonnels.

Si ils en sont capables on pourra dire que le système territorial de production est innovateur et les facultés suivantes seront réalité : cognitive, organisationnelle, territoriale. Ces trois facultés sont complétées par le fait que la coopération s'installe sur le long terme et qu'elle est réglée par un système de conventions ou de normes. « *C'est quand tous ces ingrédients sont réunis que le système productif local peut être défini comme une formation socio-économique territorialisée capable de générer une authentique dynamique créatrice de mise en valeur d'un patrimoine.* »⁸²

Pour les ressources patrimoniales, la connaissance du territoire est également un élément important. Dans le cas d'un projet sectoriel, la mise en valeur d'anciennes fermes, il est possible d'amener une valeur ajoutée à la prestation touristique ou culturelle proposée : à titre d'exemple, une balade avec un botaniste ou une naturopathe. Dans le cadre d'un projet de développement global, tel un PNR, la reconversion d'une ressource naturelle est fonction de la connaissance du milieu par ces acteurs : ils sont en mesure de dire comment était utilisé le territoire et ainsi donner des pistes pour une nouvelle utilisation de ce dernier : « *des forêts, des pâturages, des rivières, des eaux thermales, voire des mines désaffectées deviennent des lieux de détente, de redécouverte de thérapies naturelles, de loisirs et de tourisme urbain.* »⁸³

⁸⁰ CAMAGNI, MAILLAT et MATTEACCIOLI 2004, p. 4

⁸¹ CAMAGNI, MAILLAT et MATTEACCIOLI 2004, p. 3

⁸² CAMAGNI, MAILLAT et MATTEACCIOLI 2004, p 5

⁸³ CAMAGNI, MAILLAT et MATTEACCIOLI, p 4

L'adaptation du concept de milieu innovateur repose sur plusieurs études de cas pratiques menées par les chercheurs du GREMI. Pour imaginer le processus de revalorisation ou requalification d'une ressource patrimoniale nous nous référons à deux exemples concrets :

Le premier est le spectacle du Puy du Fou : « *créé à partir d'une reconstitution de l'histoire des « vendéens » au moment de la révolution. Le produit est une mise en scène d'une culture historique spécifique au territoire et s'appuie sur l'acquis culturel des guerres de Vendée (fin XVIII^e siècle)* »⁸⁴ Le spectacle est produit presque quotidiennement durant l'été depuis 25 ans. C'est un projet engendré par un groupe d'amis qui aujourd'hui emploie 57 personnes et 650 saisonniers.

Le second exemple est la qualification ou la requalification de ressources naturelles (forêts et ressource paysagère) dans le massif de Belledonne. Jusqu'à ce jour, aucun projet n'avait été construit par l'ensemble de la région. Les acteurs sont entrés dans un processus de concertation afin d'offrir de nouvelles prestations : eaux thermales, chemin pédestres. Maillat affirme que : « *La démarche est innovatrice pour au moins deux raisons : elle part de l'identification de ressources latentes, qu'elle qualifie ou requalifie à des fins de développement, et elle permet à la communauté de faire des choix sur la nature du développement souhaité.* »⁸⁵ La ressource est présente de longue date dans le territoire mais il faut la *socialiser* par un système territorial de production: « *Ce processus, nous avons vu qu'il résulte généralement de consensus d'acteurs autour d'objets patrimoniaux, souvent combinés entre eux en « ressources complexes ». Celles-ci sont susceptibles de caractériser une « qualité territoriale », une « identité territoriale » définies comme des biens collectifs.* »⁸⁶ Dans le cas présent, l'innovation réside dans la capacité des acteurs à identifier des ressources latentes à des fins de développement.

La mise en valeur du patrimoine, naturel ou culturel peut paraître paradoxale : transformation de ce qui vient du passé en ressource innovante pour un territoire. Le risque existe de voir la ressource être péjorée dans le but d'une rentabilité à court terme. Incident qui arrive fréquemment dans le cadre du tourisme de masse, preuve qu'il est nécessaire d'avoir une pratique touristique respectueuse aussi bien de l'environnement que des coutumes locales. Pour éviter de perdre l'authenticité de la ressource, il faut trouver des systèmes d'exploitation sur le long terme et non sur une rentabilité immédiate. La difficulté réside dans le fait d'obtenir des retombées économiques – malgré tout ! – et de préserver la ressource sur le long terme. Dans le cas contraire, si les ressources patrimoniales, tant naturelles que culturelles, ne sont pas mises en valeur, le territoire perd une opportunité de développement. Il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre exploitation marchande et usage sur le long terme : « *Autrement dit, la région doit raisonner en termes de stratégie constructives et non point en termes d'optimisation comme c'est le cas dans l'approche économique* »⁸⁷

Une réflexion en terme de milieu innovateur permet de chercher des pistes pour introduire des ressources patrimoniales dans un système de production en ayant pour intention de les pérenniser : « *Le milieu innovateur n'est-il pas l'opérateur qui permet de mobiliser des ressources naturelles ou culturelles sans pour autant les soumettre totalement à la logique marchande ? L'innovation patrimoniale ne réside-elle pas dans la capacité d'un milieu à faire émerger en son sein de nouvelles formes de développement qui lui permettent de vivre de ses ressources naturelles et culturelles sans pour autant les aliéner.* »⁸⁸ Politiquement un instrument ayant la double faculté de promouvoir des activités économiques et de préserver l'espace naturel est en train de se mettre en place : les parcs naturels régionaux (PNR). Nous

⁸⁴ MATTEACCIOLI in CAMAGNI, MAILLAT et MATTEACCIOLI 2004, p. 92

⁸⁵ CAMAGNI, MAILLAT et MATTEACCIOLI 2004, p 10

⁸⁶ PECQUEUR in CAMAGNI, MAILLAT et MATTEACCIOLI, p. 87

⁸⁷ CAMAGNI, MAILLAT et MATTEACCIOLI 2004, p. 6

⁸⁸ CAMAGNI, MAILLAT et MATTEACCIOLI 2004, p. 6

pouvons peut-être les considérer comme une réponse politique au concept de développement durable. Nous supposons que le PNR est susceptible favoriser de l'installation de projet mettant en valeur des ressources patrimoniales.

2.4. LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Pour terminer cette partie théorique, nous proposons de présenter rapidement un outil politique qui est en train de prendre forme en Suisse : les parcs naturels régionaux (PNR). Jusqu'à ce jour en Suisse, ils ne bénéficiaient pas de statut juridique clair. Et si il en existait leur apport et leur fonctionnement n'étaient peu ou pas compris par le grand public. Le plus souvent, il les assimilait à une réserve naturelle. Dans ce dernier chapitre, nous définissons clairement le PNR et le distinguons du parc national en nous fondant sur la révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN).

Les PNR sont une pratique courante en France, en Autriche, en Allemagne et en Italie depuis la fin des années 1960 et l'installation du premier PNR en Armorique (voir 1.1.). En Suisse, nous pouvons conserver la même définition qu'au point 1.1 : « *le parc régional consiste en un territoire rural ou forestier que les communes intéressées soumettent librement à une réglementation visant à conserver et exploiter le cadre naturel et dans lequel l'Etat ou les villes aménagent des équipements sportifs, culturels et d'accueil. La différence entre le PNR et le parc national est donc une différence de nature et non d'échelle.* »⁸⁹.

2.4.1 LES DIFFÉRENTS TYPES DE PARCS

La LPN est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1966 et révisée en février de l'année 2005 (voir Annexe IV). Elle devrait entrer en vigueur dans le courant de l'année 2007. Suite à la révision, la Confédération envisage de soutenir trois types de parcs d'importance nationale :

Le **parc national** se compose : « *d'une zone centrale de 50 à 100 km² ceinturée d'une zone périphérique, il est principalement destiné aux territoires au patrimoine naturel ou semi-naturel riche et de grande étendue.* »⁹⁰ C'est un espace de protection totale de la nature et qui ne tolère, dans sa zone centrale, aucune activité humaine si ce n'est la randonnée pédestre sur des itinéraires balisés et desquels il est interdit de s'éloigner. Les activités de loisirs telles la randonnée à ski ou l'escalade ainsi que les lieux de résidence sont également interdits dans la zone centrale.

En revanche, le **PNR** n'est pas une réserve naturelle exclusive. Il est destiné : « *aux paysages ruraux traditionnels. Ici pas de zonage concentrique comme dans les parcs nationaux, mais une orientation et une préservation des valeurs patrimoniales du territoire en fonction de vocations spécifiques liées aux territoires ruraux habités ayant une dynamique socio-économique encore vivante.* »⁹¹ Le PNR fait le pari qu'une activité économique est le meilleur garant de gestion de l'environnement. Ce qui n'empêche pas qu'à l'intérieur de son périmètre se retrouvent quelques réserves naturelles comme les quatre réserves naturelles qui jalonnent notre espace de recherche (voir 1.2.).

Troisièmement les **parcs périurbains** qui vise la mise en valeur des zones naturels proches dans la périphérie des villes : « *Il désigne des territoires naturels proches des agglomérations, dans lequel le public peut parvenir au contact avec la nature et découvrir la dynamique des*

⁸⁹ GEORGE ET VERGER 2004

⁹⁰ OPPIZI 2005, p. 6

⁹¹ OPPIZI 2005, p. 6

écosystèmes. Il participe à la sensibilisation de la population à la nature et à l'environnement.»⁹²

Aussi bien le PNR que le parc périurbain peut composer avec la présence de réserve naturelle dans son périmètre. La présence d'une réserve résulte de la volonté de préserver des habitats naturels ou semi-naturels, elle n'est pas liée à la création du PNR. La réserve naturelle varie selon la nature du biotope : réserves forestières, prairies et pâturages secs, zones alluviales, haut et bas-marais, sites marécageux, districts francs et réserves de chasse. Elles sont généralement de taille réduite. A l'intérieure des réserves, les activités sportives et de loisirs sont réglementées. Comme la zone centrale du parc national, la réserve naturelle veut diminuer au maximum l'impact de la présence humaine et laisser la nature évoluer sans subir la pression d'activités économiques. La réserve naturelle dépend soit de lois fédérales comme l'Ordonnance sur les districts francs de chasse (ODF 922.31) ou de lois cantonales. Notre terrain d'étude comporte un district franc de chasse dans la zone de la Combe Grède⁹³ et des réserves forestières.

Les PNR sont souvent assimilés à une réserve naturelle stricte et suscitent une forte résistance d'une frange de la population qui a le sentiment de ne plus pouvoir exercer librement ses activités récréatives telles la chasse, la cueillette de champignons, le VTT, l'escalade, le ski... Afin de diminuer l'incertitude autour de la notion de PNR, nous présentons ci-après les différentes caractéristiques et objectifs en nous fondant sur la réforme de la LPN. La révision vise à reconnaître les parcs (nationaux, naturels régionaux et périurbains) d'importance nationale.

2.4.2 CARACTÉRISTIQUES ET OBJECTIFS DES PNR

Le PNR peut prendre la forme d'une association de communes, de sociétés et de personnes à titre individuel. L'ensemble du territoire des communes membres est intégré dans le programme de développement qui est planifié sur dix ans. Comme nous l'avons déjà mentionné, il n'y a pas de zonage concentrique sur le territoire du PNR afin de faciliter une utilisation logique du sol : « *L'abandon d'un zonage concentrique permet une organisation plus adaptée aux caractéristiques locales du territoire.* »⁹⁴ Le PNR s'articule autour d'un élément, montagne ou cours d'eau par exemple, marquant le patrimoine régional. La superficie d'un PNR serait d'au moins 100 km².

Le territoire du PNR possède les caractéristiques suivantes :

- Haute valeur naturelle et paysagère sur tout le territoire ;
- Espace rural traditionnel ;
- Présence de localités ayant maintenu leur caractère rural traditionnel ;
- Pas d'atteintes majeures sur le paysage des infrastructures techniques.

L'organisation du PNR doit avoir pour objectifs principaux⁹⁵ :

- De conserver et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage ;

⁹² OPIZI 2005, p. 16

⁹³ Administration fédérale (http://www.admin.ch/ch/f/rs/922_31/app1.html#fn1)

⁹⁴ OPIZI 2005, p. 33

⁹⁵ Administration fédérale, 2005 : LPN révisée

- De renforcer les activités économiques, axées sur le développement durable, qui sont exercées sur son territoire et d'encourager la mise sur le marché des biens et services qu'elles produisent.

Les différents objectifs peuvent se traduire par la mise en place de projets de protection d'espèce animale ou végétale ou en valorisant le paysage par des sorties accompagnées, des itinéraires pédestres, cyclistes, des programmes éducatifs à l'égard des écoles ou encore la mise en valeur de spécialités régionales. Ces différentes activités peuvent être labellisées synonyme de qualité et de respect des principes du PNR.

Pour être effectifs, les objectifs du PNR sont dépendants de lois structurelles comme la loi sur l'agriculture (Lagr) ou la loi sur l'aménagement du territoire (Lat). Ces différentes lois devraient converger vers un objectif : permettre au bâtisseur-habitant de réaliser des projets correspondant à la définition du développement durable. L'esprit de la réforme de la LPN va dans ce sens : « *pour les régions désireuses de se développer dans un cadre de compatibilité environnementale, de rentabilité économique et d'adéquation sociale.* »⁹⁶ Le processus de mise en place est généré ou du moins consenti par la population de l'espace d'accueil.

L'objectif majeur du PNR : « *la protection de la nature et du paysage par une gestion intégrée des ressources territoriales* »⁹⁷ pourrait être perçu comme un simple outil de protection de l'environnement. Nous le concevons comme un instrument d'aménagement du territoire et plus généralement comme un outil de développement régional durable car il intègre aussi bien la population locale, l'espace naturel que les activités économiques et suppose une dynamique endogène.

Le PNR doit remplir ces différents objectifs si il envisage être reconnu d'importance nationale et obtenir un subventionnement fédéral. Cette stratégie engendre une compétition entre les cantons, car la Confédération ne subventionnera pas plus de dix projets sur l'ensemble du territoire helvétique. Mais cette compétition doit susciter une émulation à l'intérieur des territoires afin de générer des projets de développement originaux.

Nous envisageons le PNR comme le cadre institutionnel des activités de développement d'une région mais aussi, en tant qu'association, comme le médiateur capable de participer activement à la construction du bien commun. Le morcellement physique, administratif ou linguistique de la région Chasseral (voir 1.2.3.) peut bloquer – mentalement – les relations entre les habitants et empêche de forger une identité régionale forte. L'attachement à la terre est certainement fort, que l'on habite le Pâquier, Orvin ou Cortébert mais il ne s'est encore exprimé faute de projet commun et peut-être, l'absence, jusqu'en 2001, d'une institution capable de forger un esprit régional fort et dynamique. Le PrCh, au travers des projets de développement, en est-il capable ?

2.5. SYNTHÈSE DE LA PARTIE

La partie présente visait la présentation d'une méthode pouvant intégrer divers paramètres lors de la mise en place de projet. Nous avons retenu le modèle négocié de Callon pour notre projet de réseau équestre. La seconde partie qui est intimement liée à la démarche négociée démontre qu'un tissu relationnel d'actants est un système territorial de production. Pour être reconnu comme tel, le système de production doit comporter les cinq dimensions que nous rappelons ici : organisationnelle, temporelle, cognitive normative et territoriale.

La prochaine partie présente l'enquête de terrain et ses principaux résultats. Nous tentons de démontrer comment la mise en place du projet de réseau équestre, par un processus négocié,

⁹⁶ OPPIZI 2005, p. 7

⁹⁷ OPPIZI 2005, p. 46

La troisième partie présente les principaux résultats de l'enquête de terrain. Enquête qui s'est réalisée sous la forme d'une observation participante. Durant notre stage nous avons contribué à la réalisation d'un projet de chemins équestres en collaboration avec les acteurs locaux. Cette réalisation est l'enquête de terrain.

3.1. LE PROJET DE RÉSEAU ÉQUESTRE

La randonnée équestre est une activité de loisirs qui se pratique en pleine nature. Les cavaliers empruntent des chemins existants ou des terrains permettant le passage des chevaux, par exemples des pâturages.

Les randonnées s'effectuent soit à la demi-journée soit à la journée. Elles peuvent également être l'occasion de séjours prolongés afin de découvrir une région. Cette seconde manière de procéder nécessite de passer des nuits dans différentes formes d'hébergement : gîte, hôtel ou camping.

Les randonnées s'accomplissent soit de manière accompagnée, présence d'un guide équestre, soit en autonomie. Dans les deux cas les cavaliers s'orientent grâce à des cartes topographiques.

Le monde de la randonnée équestre ne se confond pas avec le milieu du saut d'obstacle ou autres courses hippiques. Il se compose d'individus passant de longues heures en pleine nature sur leur monture. Nous la considérons comme une activité de tourisme doux.

Cette description ne doit pas faire oublier que c'est une activité susceptible de générer des revenus (restauration, hébergement) mais aussi des conflits. Souvent pratiquée dans des zones d'élevage, la cohabitation avec les agriculteurs est, parfois, difficile : bétail effrayé par le galop de cavaliers, troupeau égaré par la faute d'une barrière non-refermée. L'utilisation de chemins publics peut générer des problèmes de voisinage avec les autres usagers : piétons, cyclistes.

Ce constat est mené par la société de développement de Nods (SDN) en 1998 déjà. Il en est ressorti l'utilité de concevoir des chemins dédiés à la randonnée équestre sur le massif de Chasseral. La SDN s'inspirent du réseau de chemins équestres des Franches-Montagnes.

Voisin du massif de Chasseral, le plateau des Franches-Montagnes est le support d'un réseau de chemins équestres. Les chemins équestres sont entretenus et développés par l'association pour le réseau équestre des Franches-Montagnes (AREF). Les chemins équestres des Franches-Montagnes sont abondamment parcouru dans les années 1970, pour ensuite tomber en désaffectation jusqu'en 1996. A cette date un groupe de cavaliers décident de relancer le projet. Ils débutent avec un prêt LIM. En 2006, environ 200 kilomètres de pistes sont balisées. Elles génèrent des retombées économiques indirectes de l'ordre de 500'000.- Frs pour l'ensemble des Franches-Montagnes. Le projet a pu redémarrer en 1996, avec le soutien des maires des communes francs-montagnardes et de l'Etat jurassien.

Les acteurs de Chasseral peuvent s'inspirer de la réalisation de l'AREF et l'adapter à leur région.

3.1.1. BUTS

Les objectifs pour la création de chemins équestres sont de trois ordres :

1. Ils concernent directement les randonneurs équestres : éviter les conflits avec les autres usagers, les agriculteurs et leur bétail.

2. Ils apportent une clientèle supplémentaire pour le secteur hébergement-restauration et une mise en valeur du patrimoine naturel.
3. Protection de l'environnement : éviter des zones sensibles.

C'est une forme de canalisation qui est nécessaire puisque l'effectif des randonneurs équestres s'agrandit sur le massif de Chasseral. Les tensions liées à l'activité augmentent aussi avec la venue de cavaliers ne respectant pas les règles élémentaires de conduite.

Une membre de la société de développement de Nods, elle-même cavalière et guide équestre, se décide de mettre en œuvre le projet de chemins équestres avec le soutien de la SDN. Cette cavalière endosse désormais le rôle d'initiatrice du projet. Elle va élaborer e première esquisse d'itinéraire et tisser des contacts avec quelques propriétaires de terrain. Un emploi du temps chargé ne lui permet toutefois pas de suivre efficacement l'avancement des travaux. Raison pour laquelle elle s'approche, dans le courant de l'année 2002, du Parc régional Chasseral (PrCh) nouvellement créé, pour obtenir un soutien.

3.1.2. LE PARC RÉGIONAL CHASSERAL

Le PrCh est une association de développement et un territoire. Il entre en fonction le 26 septembre 2001 suite à une réflexion démarrée en 1998. Cette réflexion regroupe des communes, des représentants d'association de protection de l'environnement, des services agricoles et forestiers et enfin les régions LIM⁹⁸ représentées par les associations régionales Jura-Bienne, Centre-Jura et Val de Ruz.

La réflexion se fonde sur deux problématiques :

1. La création d'une nouvelle carrière pour la cimenterie Vigier, sise à l'est du massif.
2. L'augmentation du trafic routier sur la route de Chasseral suite à la disparition, en 1989, du télésiège reliant Nods à Chasseral.

Le PrCh devient réalité par l'acceptation de ses statuts en septembre 2001 et ses principaux objectifs⁹⁹ sont :

1. Préserver et valoriser le patrimoine culturel, naturel et paysager.
2. Promouvoir le développement d'activités économiques.
3. Gérer de manière coordonnée les transports sur le massif.
4. Assurer le maintien de la qualité de vie de la population.

Une équipe permanente de trois collaborateurs assurent le suivi des différents projets en collaboration avec sept commissions. Leur travail est contrôlé par le bureau, le comité et l'assemblée générale qui se réunit deux fois par an.

Actuellement, le PrCh consacre une grande part de son énergie pour obtenir une reconnaissance de parc d'importance nationale. Cette reconnaissance est fonction de la révision de la LPN qui sera effective dès 2007. Une reconnaissance fédérale du PrCh lui assurerait une partie substantielle de son financement. Jusqu'en 2006 les ressources financières sont couvertes en partie par les cotisations de ses membres (communes et personnes physiques) et Regioplus.¹⁰⁰

⁹⁸ Loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne de 1974. Elle a pour but notamment de favoriser l'exploitation des potentiels régionaux.

⁹⁹ PrCH (<http://www.parcchasseral.ch>)

¹⁰⁰ Arrêté fédéral du 21 mars 1997 instituant une aide à l'évolution structurelle en milieu rural

Pour assurer la mise en pratique de ces divers objectifs et le fonctionnement de l'association, l'organisation du PrCh est la suivante :

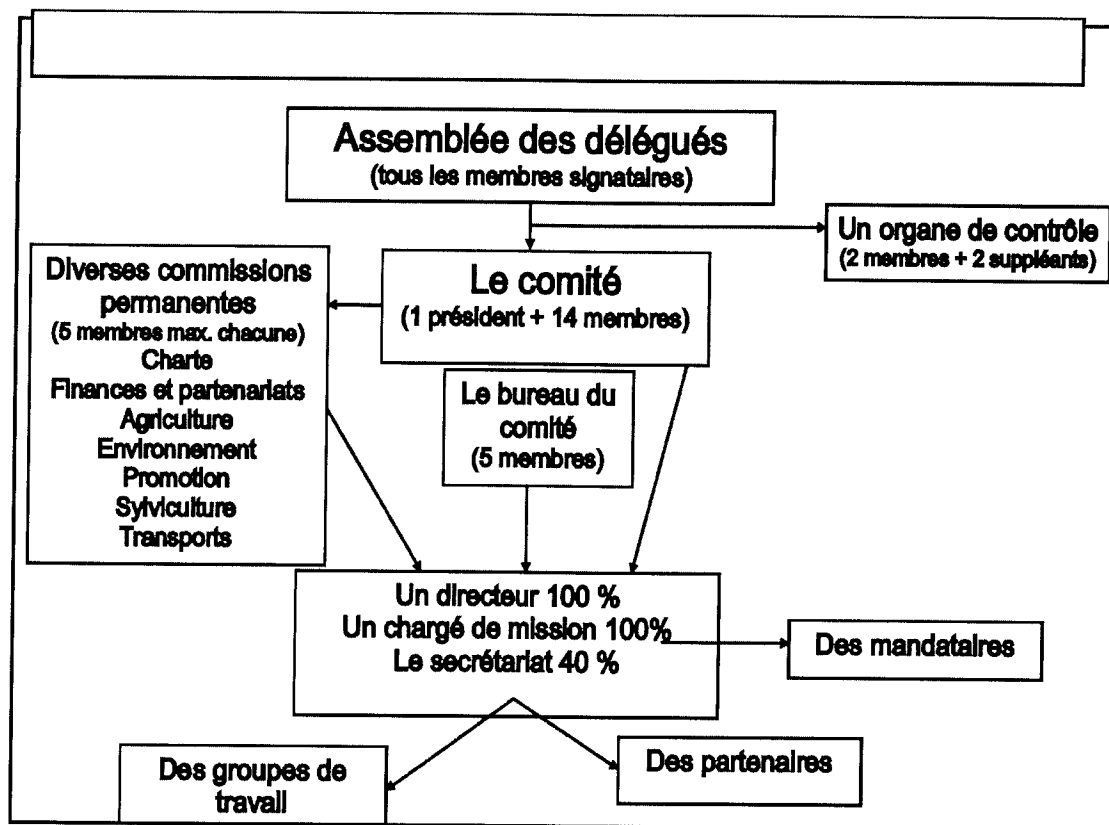


Figure IV : Organisation du PrCh

L'association du PrCh regroupe :

1. Des communes membres, au nombre de 14 en juin 2006.
2. Des membres collectifs : bourgeoises, entreprises, associations ; 80 en juin 2006.
3. Des membres individuels ou familles ; 180 familles en juin 2006.

Pour être reconnu d'importance nationale le PrCh doit encore intégrer dans son programme de développement la totalité du territoire des communes membres. Pour y parvenir il doit convaincre les autorités et la population locale des avantages de la présence d'un PNR.

3.1.3. LE PRCH ET LES CHEMINS ÉQUESTRES

Suite à la requête de l'initiatrice du projet, le PrCh décide d'offrir son soutien. Pourquoi ? Un tel projet s'inscrit dans les objectifs du PrCh, il est initié par une volonté locale et c'est une forme de tourisme doux mettant en valeur le patrimoine naturel et paysager et pouvant générer des retombées économiques. La présence d'un PNR se justifie également par la réalisation de projets en partenariat avec les acteurs locaux. C'est un moyen d'informer la population locale du rôle du PNR et de lui montrer qu'il existe par les initiatives locales.

Le premier travail de ce partenariat est d'analyser par la commission environnement du PrCh les tracés proposés par l'initiatrice. La controverse avec les milieux de protection de l'environnement peut ainsi être minimisée. Puis il est décidé d'engager un stagiaire, le rédacteur de ce travail, afin d'apporter un soutien à la réalisation du projet.

3.2. LA DÉMARCHE

Après une première séance avec l'initiatrice du projet pour faire un point de la situation, les travaux débutent en mai 2003. Ils marquent également le début de l'enquête de terrain. La démarche va se matérialiser comme suit :

Etape 1 : Analyse du territoire : mai – juillet 2003.

Etape 2 : Enrôlement : août 2003 à janvier 2004.

Etape 3 : Organisation de gestion : février 2004 à mai 2004.

Etape 4 : Partenariat organisation de gestion et PrCh : mai 2004 à novembre 2004.

Les dates se sont articulées en fonction de l'avancée des travaux. Le but est, dès le départ de mettre en place une organisation de gestion. Le calendrier s'est adapté au rythme de l'emploi du temps des acteurs locaux. Une organisation de gestion est nécessaire pour d'une part concrétiser le projet de chemins équestres et d'autre part pour en assurer la gestion sur le long terme.

3.2.1. ANALYSE DU TERRITOIRE

Cette étape a pour objectif dans un premier temps d'évaluer l'espace d'accueil et d'identifier les acteurs potentiels pour la réalisation du projet.

3.2.1.1. Evaluation de l'espace d'accueil.

L'activité consiste à prendre en compte les caractéristiques naturelles et humaines de l'espace d'accueil, le périmètre du PrCh (voir annexe III) et d'y intégrer les chemins équestres. Il en résulte que la richesse du patrimoine naturel et le système restauration-hébergement sont encore faiblement mis en valeur (voir partie 1.2). Cependant nous envisageons la région de Chasseral et ses acteurs comme un *milieu*, défini par le concept de *Milieu innovateur*.

Du milieu doit se dégager des acteurs s'intégrant dans le projet de chemins équestres. Il est convenu d'élargir le projet à un plus grand nombre d'acteurs et de l'étendre à l'ensemble de l'espace d'accueil. D'une échelle locale, le projet doit s'élargir à l'ensemble de la région Chasseral.

3.2.1.2. Identification des acteurs moteurs

Toujours dans l'optique de l'analyse du territoire et dans le but de constituer une organisation de gestion, le PrCh contacte au cours de cette première étape neuf acteurs. Si une partie des contacts est donnée directement par l'initiatrice, les autres adresses sont transmises au cours des premiers entretiens :

1. La directrice de Jura bernois tourisme, le 17 juillet 2003, à Moutier.
2. Un propriétaire de manège le 22 juillet 2003 à St-Imier.
3. Une tenancière de métairie et également randonneur équestre, le 22 juillet 2003 aux Convers (Renan).
4. Un propriétaire de manège et guide équestre, le 28 juillet 2003, à Lignièrès.
5. Un propriétaire de relais équestre, le 28 juillet 2003, à Orvin.

6. Un propriétaire de manège et guide équestre, le 20 août 2003, aux Près de Cortébert.
7. Un amateur de randonnée équestre, le 27 août 2003, aux Vieux Près.
8. Un garde forestier et amateur de randonnée équestre, le 27 août 2003 au Pâquier.
9. La responsable de l'association du réseau équestre des Franches-Montagnes, le 10 septembre 2003, au Noirmont.

Quel est le but de ces entretiens ? Pourquoi des acteurs résidant dans ces lieux précis ? Dans un premier temps, il paraît nécessaire d'ouvrir le projet à un plus grand nombre d'acteurs de le dépersonnaliser pour lui donner une dimension régionale. L'initiatrice du projet s'est rendue compte que seule, même avec le soutien du PrCh, il est impossible faire progresser son projet.

De ce premier cycle de consultations nous tirons les enseignement suivants :

- Les entretiens communiquent l'intention de réaliser des parcours équestres : « on en parle » et ils permettent au PrCh de « mesurer » l'enthousiasme quant à une réalisation future.
- Durant les entretiens, les acteurs présentent les itinéraires qu'ils parcourent habituellement, soit individuellement, soit en groupe. Le PrCh établit ainsi une ébauche de parcours, étendue sur l'ensemble de la région d'accueil. Les échanges concernant le futur tracé sont l'occasion de mettre en place une forme de dialogue.
- Les entretiens avec la directrice de Jura bernois Tourisme et la responsable des chemins équestres des Franches-Montagnes informent sur ce qui s'est fait ou se fait en matière de randonnée équestre. L'entrevue aux Franches-Montagnes se révèle positive : la responsable apporte son soutien au projet. Les premiers liens sont ainsi tissés en vue d'une éventuelle collaboration.
- Sauf la personne de l'entretien n°5, dont nous n'aurons plus de nouvelles, toutes les autres personnes joueront un rôle clé au sein de l'organisation de gestion et ils sont considérés comme un premier groupe d'acteurs moteurs. Leur connaissance du terrain facilitera le contact avec les propriétaires de terrain.

En conclusion, ces entretiens sont l'occasion de diminuer l'incertitude, voir la peur, autour de la réalisation du projet de chemins équestres. La principale crainte des acteurs rencontrés est de se voir interdire l'accès à certaines zones et imposer des parcours. La prochaine étape vise à transcrire le projet comme un objectif commun.

3.2.2. ENRÔLEMENT

Cette étape consiste à ouvrir encore le projet à d'autres acteurs et à confier un rôle aux acteurs acceptant d'évaluer une portion des propositions de parcours. Pour le PrCh il est important aussi de comprendre un peu mieux le monde équestre afin de solidifier et d'affiner un langage commun.

Pour ce faire, une séance est organisée le 25 septembre 2003. Elle est l'occasion de faire part de l'avancement des travaux et de distribuer des portions de parcours afin de les évaluer. L'évaluation se fait notamment au niveau du nombre de barrières à traverser, sur la qualité du terrain. La connaissance des lieux est un facteur important.

Cette soirée réunit quatre acteurs du premier cycle de concertation, deux s'étant excusés. Deux cavaliers amateurs, présents lors de la soirée, viennent s'ajouter au groupe d'acteurs moteurs, désormais au nombre de huit.

L'erreur est d'avoir laissé un délai trop long pour rendre les fiches d'évaluation. L'enthousiasme existe autour du projet mais il ne faut pas oublier que ce n'est pas le souci premier des acteurs rencontrés. Dès cet instant, une institution comme le PrCh prend tout son sens afin de relancer les acteurs dans leur implication pour les chemins équestres.

Sur la base des fiches de travail, il est possible d'estimer des budgets, un pour la réalisation et un pour le fonctionnement. Grâce à ces documents nous pouvons montrer que le projet est d'importance, qu'il concerne l'ensemble de la région et qu'une structure de gestion pour l'entretien des chemins équestres est nécessaire en vue de sa réalisation.

Du deuxième cycle de concertation, nous tirons les enseignements suivants :

- Les positions lors des concertations commencent à se préciser. Le PrCh remplit le rôle de l'expert. Les acteurs moteurs, au nombre de huit, occupent le rôle de spécialistes.
- L'intérêt pour la réalisation des chemins équestres existe mais le PrCh se doit de suivre minutieusement les travaux.
- Des cavaliers provenant de l'ensemble de la zone d'accueil participent à la construction du projet.
- La constitution d'une organisation de gestion commence à devenir une évidence pour tout le monde, en particulier pour l'initiatrice du projet.
- Le PrCh est en mesure de faire comprendre les revendications de sa commission environnement qui exige l'évitement de certains biotopes sensibles. De plus il coordonne ce projet avec l'évolution simultanée d'un autre projet de parcours VTT.

En conclusion, cette démarche amène à confier un rôle à plusieurs cavaliers dans la construction du projet. A ce stade, le projet n'appartient encore qu'à un nombre restreint de cavaliers. Il doit s'ouvrir à d'autres amateurs de randonnée équestre mais aussi au monde de la restauration et de l'hébergement. Ce n'est pas le projet des cavaliers mais celui de la région Chasseral. Dans ce sens, le rôle d'expert du PrCh se fait remarquer : il coordonne les intérêts de groupes différents et tente d'atténuer les controverses. Dans le cas présent il joue un rôle non-négligeable du fait que l'espace naturel est une ressource commune à diverses activités, chaque groupe doit y trouver son compte.

La prochaine étape a pour objectif d'ouvrir encore un peu plus le projet afin de créer une organisation de gestion. Cette dernière va faire intervenir les acteurs secondaires.

3.2.3. ORGANISATION DE GESTION

Nous considérons cette troisième étape comme un nouveau cycle de concertation. Le projet est connu du monde équestre régional, il sera formalisé par une association de gestion. Le cheminement menant à une organisation de gestion se fait en trois étapes :

1. Réunion d'information, 11 février 2004.
2. Deux réunions pour discuter des statuts et proposer un comité, avril 2004.
3. Assemblée constitutive, 12 mai 2004.

3.2.3.1. Réunion d'information

L'assemblée réunit vingt-cinq personnes d'horizons différents : le groupe d'acteurs moteurs, des représentants de communes et de sociétés de développement, des restaurateurs, un représentant de l'association des chemins équestres des Franches-Montagnes (AREF) et

quelques cavaliers régionaux. Pour les acteurs présents, la séance offre la possibilité d'exprimer leur opinion. Comme les précédentes, elle est une plate-forme de discussion.

Cette séance représente un tournant dans le processus. C'est la première fois que le projet est présenté à un public divers et nombreux. Le but de la séance est clairement de lancer la constitution d'une organisation de gestion. C'est en quelque sorte la soirée-verdict après neuf mois « d'enquête ». Raison pour laquelle nous nous étendons plus longuement sur son déroulement.

Pourquoi cette soirée est-elle déterminante ? Dans un premier temps le projet, suite à l'intervention d'un maire local, semble voué à l'échec. Puis sa cote remonte grâce au concours du représentant de l'AREF, relayé par quelques tenanciers de métairies. Alors que les discussions s'enlisent, un instant semble décisif. Une phrase ressort : « Est-ce que les acteurs touristiques de Chasseral (le milieu) désirent démarrer une nouvelle mise en valeur de son système de production et donner un image dynamique ou bien les démarches pour la mise en place des chemins équestres s'arrêtent en ce 11 février 2004 et l'image de la région de Chasseral restera celle évoquée par l'historien du XIX^e Jeremias Gotthelf : « *la montagne bleue derrière laquelle habitent les vilaines gens qui ne sont jamais contents* »¹⁰¹ ». Cette dernière remarque a titillé plus d'un acteur présent dans la salle, le maire a rangé ses cartouches, le représentant des Franches-Montagnes se montre une nouvelle fois convaincant. Suite à cela les mains se lèvent, plusieurs questions fusent. Bien sûr tout le monde n'est pas convaincu par le projet, mais il est possible de réunir quinze acteurs pour se pencher sur la constitution d'une organisation de gestion.

Les deux prochaines étapes sont « purement techniques ». Elles se fondent sur l'ouvrage de Marie-Chantal Collaud : « Comment créer et animer une association »¹⁰².

3.2.3.2. Statuts et comité

Deux séances sont nécessaires pour aboutir à un projet de statuts et une liste de cinq acteurs pour composer le futur comité qui seront présentés lors de l'assemblée constitutive.

3.2.3.3. Assemblée constitutive

Lors de l'assemblée constitutive, les statuts sont discutés et acceptés (voir Annexe V). Le comité est nommé. Il réunit des acteurs issus de l'ensemble de l'espace d'accueil et de fonction diverses : restaurateurs, cavaliers amateurs, guides équestres, des forestiers. Il est à noter que tous les acteurs moteurs du premier cycle de concertation sont présents. Les cavaliers amateurs répètent plusieurs fois qu'ils craignent d'être canalisés sur des « autoroutes à touristes » et de ne plus se sentir totalement libre lors de leur sortie sur le massif de Chasseral.

3.2.3.4. Résultats

Finalement, un projet à connotation personnelle aboutit à un projet régional : constitution de l'Association de Réseau Equestres de Chasseral (AREC) totalisant 25 membres. Elle réunit des acteurs provenant de l'ensemble de la région Chasseral. Le comité se compose d'acteurs avec des professions diverses (restaurateur, guide équestre, garde-forestier) et de différentes

¹⁰¹ GOTTHELF JEREMIAS 1837 in SCHWANDER 2005

¹⁰² COLLAUD 2002

origines géographique. La tâche principale de l'AREC est de se lier avec les acteurs secondaires que sont les propriétaires de terrain.

Du troisième cycle de concertation nous retenons les informations suivantes :

- Le rôle du PrCh n'est pas encore compris. Selon certains acteurs présents, le PrCh devrait prendre à son compte la réalisation d'un tel projet. Souvent le PrCh est associé à un office de tourisme devant concrétiser et promouvoir les volontés des acteurs locaux. A l'inverse, comme nous l'avons déjà évoqué, le PrCh est assimilé à une réserve naturelle de plusieurs km² à l'intérieure de laquelle aucune présence humaine n'est tolérée. Ces réunions sont l'occasion de préciser que le PNR vit par les projets des acteurs locaux et que ce n'est pas une réserve naturelle exclusive.
- Les initiatives existent, elles ont besoin d'être soutenues et coordonnées. Il ne faut pas oublier que pour la plupart des acteurs, le secteur touristique n'est qu'un revenu annexe et qu'ils ne peuvent pas se consacrer exclusivement au développement de nouveaux projets.
- Par une démarche négociée, un dialogue s'installe entre les acteurs régionaux, et entre ces derniers et le PrCh.
- Enfin, le projet génère une crainte. Les acteurs ont peur de ne plus pouvoir utiliser l'espace comme ils en avaient l'habitude. Un nouveau projet semble bouleverser la perception de l'espace des acteurs locaux.

La quatrième étape est pour nous l'occasion d'analyser le fonctionnement de l'AREC.

3.2.4. LE PARTENARIAT AREC – PRCH

Le partenariat AREC – PrCh est normalisé par la signature d'une convention entre les deux entités (voir Annexe VI). Le PrCh apporte son soutien à l'AREC sur deux points : obtention des accords de passage auprès des propriétaires de terrain et recherche de financement.

C'est un nouveau cycle de concertation qui démarre. Les propriétaires sont en majorité des agriculteurs, des communes et des bourgeoisies. Les tracés empruntant des chemins publics déjà construits, il ne serait pas nécessaire de faire des demandes d'autorisation de passage. Dans un premier temps, dans le souci d'éviter l'aversion envers le projet, un courrier est envoyé contenant une lettre d'information et une convention de passage avec un extrait de carte topographique. Dans un second temps les membres de l'AREC, proches géographiquement des propriétaires s'en approchent afin de discuter le « droit » de passage. Ces relations de proximité facilitent l'échange et les propriétaires peuvent participer à la réalisation du projet en proposant des rectifications de parcours. L'impression de se voir imposer quelque chose diminue.

Lorsque l'accord est obtenu, quelques membres de l'AREC se retrouvent pour réaliser des aménagements : rénovation sommaire du chemin ou pose de passe-barrières à fermeture automatique. Ces travaux de terrain sont un exemple de contributions gratuites et d'échanges entre des acteurs qui n'avaient pas l'habitude de pratiquer de la sorte.

Le partenariat AREC – PrCh s'élargit aux acteurs secondaires. Il est également réglé par une convention signée par le propriétaire et la présidente de l'AREC qui n'est autre que l'initiatrice du projet.

3.3. RÉSULTATS ET CONCLUSION

Arrivé au terme de la démarche, quels enseignements pouvons-nous tirer des lignes précédentes ? Une organisation de gestion s'est constituée, elle fonctionne en partenariat avec le PrCh et se lie par des conventions avec les propriétaires de terrain. Pouvons-nous affirmer que ce système relationnel est un système territorial de production ? Avant de confirmer ou d'infirmer ceci, nous présentons les principaux enseignements que nous observons de la démarche menant à la constitution de l'AREC.

3.3.1. PROCESSUS

Le résultat principal du travail de terrain est la constitution de l'AREC ainsi qu'un choix de tracé. Le processus menant à la création de l'AREC permet d'analyser la mise en place d'un projet d'aménagement public.

3.3.1.1. La négociation

Dès la prise en main du projet, l'initiatrice et le PrCh se mettent d'accord sur la nécessité d'une organisation de gestion. Le souci premier n'est pas d'avoir un projet de tracé à la fin du premier mois. Ce qui est décidé c'est la constitution « *d'une forme d'organisation et de gestion* »¹⁰³.

Dans le cas des chemins équestres, un processus de type hiérarchisé est possible : les propriétaires de terrain prennent connaissance du projet lorsque les cartes topographiques sont imprimées et après le passage de quelques cavaliers. Avec une telle méthode, en moins de six mois le projet serait en fonction. Mais cette méthode soulève quelques interrogations. En effet, il est le projet d'un acteur et non d'un groupe d'acteurs régionaux. De plus des paramètres essentiels ne sont pas pris en compte : pression(s) sur le biotope, cohabitation avec les autres utilisateurs des chemins, volonté de la population locale, financement et entretien des chemins sur le long terme. Il est difficile après-coup de les intégrer : « *Une des conséquences, c'est que le produit, une fois obtenu, est rigide et fermé.* »¹⁰⁴ La méthode proposée par le PrCh est certes lente mais, premièrement, le projet se réalise, et deuxièmement, l'entretien des chemins est assuré.

Avant de commencer les démarches en vue de constituer une association de gestion, le PrCh et l'initiatrice du projet procèdent à une analyse de terrain, c'est l'application pratique de l'optimum touristique¹⁰⁵. Il permet de dégager les zones sensibles à éviter et quelques acteurs moteurs potentiels.

3.3.1.2. Les acteurs

Les deux premiers cycles de concertation (étapes 1 et 2) sont l'occasion de recenser des acteurs moteurs pour le futur projet. Des cavaliers entrent peu à peu dans la concrétisation du projet, le processus de construction commence. Ces cavaliers et quelques restaurateurs sont les acteurs moteurs.

Les acteurs secondaires se divisent en deux groupes : les propriétaires de terrains (personnes physiques ou communes et bourgeoisies) et les groupes de protection de l'environnement. Ces derniers sont impliqués dès le départ dans la construction du projet. Les propriétaires de

¹⁰³ CALLON 1997, p. 2

¹⁰⁴ CALLON 1997, p. 2

¹⁰⁵ LOZATO-GIOTART et BALFET 2004, p. 347

terrain ne sont impliqués que dans le quatrième cycle. Malgré la démarche négociée, certains d'entre eux s'opposent au passage des chevaux, ce qui retarde ou bloque le processus de mise en place.

Le PrCh devient un acteur moteur. Il fonctionne comme expert alors que le reste des acteurs moteurs sont les spécialistes.

3.3.1.3. L'expert

Le rôle du PrCh fonctionne réellement comme l'institution externe fournissant une expertise sur un projet. Il explique les problématiques de protection de l'environnement, coordonne les chemins équestres avec d'autres projets, synthétise les revendications des cavaliers, des restaurateurs et des agriculteurs. Il est l'expert : : « *celui du maïeuticien (qui facilite la formulation de connaissances ou de point de vue), de médiateur (qui arbitre, identifie les convergences ou les divergences entre ces points de vue) et d'expert (qui fournit une connaissance spécialisée sur les questions abordées).* »¹⁰⁶ L'intervention du PrCh dans le projet de chemins équestres est déterminante.

3.3.1.4. La plate-forme de discussion

Les plate-formes permettent à l'institution externe, dans notre cas le PrCh, de jouer son rôle d'expert. Le PrCh est lui-même, en tant qu'association, une plate-forme de discussion notamment pour les projets concernant l'ensemble de la région Chasseral. Deuxième possibilité, il crée, en collaboration avec les acteurs locaux, la plate-forme en instituant des cycles de concertation.

C'est à l'intérieur des plate-formes de discussion que se construit un langage commun. Selon nous, il repose sur la connaissance de l'espace naturel. Le PrCh en discutant sur des questions de tracé a permis de construire le dialogue avec les cavaliers. Car concernant la « technique » équestre, il ne pouvait rien leur apporter.

Les plate-formes de discussion sont l'occasion pour l'expert de tenter d'analyser la perception que se font les acteurs de leur espace naturel. L'espace naturel est une ressource patrimoniale qui est commune à plusieurs activités : agriculture, sylviculture, zone de détente. Elle a un caractère de bien commun comme le dit Maillat : « *la ressource a un caractère de bien public, ce qui implique l'obligation de la bien gérer sur le long terme* »¹⁰⁷ En ce sens, un outil politique tels les PNR s'avère très efficace dans un rôle d'expert. Ils facilitent la négociation et engendrent des organisations en réseau permettant l'échange. Les acteurs locaux acceptent parfois mal la présence l'institution externe et refusent de s'en servir de manière constructive.

L'organisation créée par les cycles de concertation est considérée, pour le monde de la randonnée équestre, comme une plate-forme de discussion. L'AREC amène les acteurs à fonctionner en réseau.

Est-ce que le système relationnel régit par des conventions remplit les fonctions d'un réseau innovateur ? est-ce qu'il est un système territorial de production ?

¹⁰⁶ SÖDERSTRÖM 2001, p. 27

¹⁰⁷ CAMAGNI, MAILLAT et MATTEACCIOLI 2004, p. 3

3.3.2. L'ORGANISATION

Pour terminer, au vu des lignes précédentes, il paraît clair qu'une collaboration de type PrCh-AREC, est capable d'intégrer plusieurs activités à l'intérieur d'une zone rurale : « *les espaces naturels, qui moyennant une organisation intégrant les acteurs des différents usages, vont permettre de promouvoir des actions de protection de la biodiversité, des activités sportives de pleine nature, des actions éducatives, voire de l'exploitation forestière.* »¹⁰⁸ et de réussir le pari proposé par Maillat : « *L'innovation patrimoniale ne réside-t-elle pas dans la capacité des milieux à faire émerger en son sein de nouvelles formes de développement qui lui permettent de vivre de ses ressources naturelles sans pour autant les aliéner ?* »¹⁰⁹

Dans notre cas, le milieu est l'ensemble de la région Chasseral. Nous le considérons comme un système de production – loisirs – encore faiblement structuré. Ses éléments constitutifs sont : les restaurants et métairies, les prestataires de loisirs, les routes, les chemins pédestres, les réserves naturelles... Parmi ces groupes d'acteurs, certains collaborent de manière plus intense selon un mode résiduel. Le projet de réseau équestre vient se « greffer » sur cet ensemble. Il s'implante peu à peu par une méthode négociée. Les acteurs qui y adhèrent vont former un réseau innovateur, formalisé par l'AREC.

Comment peut-on qualifier l'AREC de réseau innovateur ?

Premièrement, l'organisation est constituée d'acteurs qui ont décidé de mettre différemment en valeur leur cadre de vie. Auparavant la région Chasseral, était le support des activités agricoles et forestières. Les activités de loisirs se développant, la région Chasseral devient aussi un espace de loisirs. La ressource « espace naturel » est réaffectée, pas totalement, à d'autres activités.

Deuxièmement, l'AREC peut être envisagée comme un système territorial de production car elle comporte les cinq dimensions suivantes :

1. **organisationnelle** : c'est une organisation non-hiérarchique qui favorise l'échange et la flexibilité.
2. **temporelle** : l'AREC a pour objectif de mettre en place des chemins équestres, de les développer et de les entretenir sur le long terme.
3. **cognitive** : Les acteurs sont conscients des avantages à retirer des relations de coopération même s'ils sont concurrents.
4. **normative** : En acceptant les statuts, les membres de l'AREC adhèrent à des objectifs communs : la défense et la promotion des intérêts des cavaliers à l'intérieur de l'espace Chasseral.
5. **territoriale** : les acteurs connaissent leur territoire et cela facilite des relations de proximité. Mais ils sont aussi capables de s'ouvrir sur l'extérieur : influence du réseau de chemins équestres des Franches-Montagnes.

L'AREC et le réseau qu'elle constitue peut influencer l'ensemble de la région Chasseral et transformer d'autres groupements en réseau innovateur. Si l'ensemble du système de production Chasseral est capable, sous l'influence de quelques réseaux innovateurs, d'actualiser ses ressources au contexte socio-économico-politique, alors la région Chasseral pourra être considérée comme un milieu innovateur.

C'est la démarche négociée qui a activé des relations déjà existantes. Elle a structuré un appareil de production par une mise en valeur différente de l'espace naturel. L'innovation peut

¹⁰⁸ LANDEL et PECQUEUR 2005, p. 8

¹⁰⁹ CAMAGNI, MAILLAT et MATTEACCIOLI 2004, p. 6

être vue comme l'adaptation aux réformes de la politique agricole ou aussi à la présence d'un PNR.

3.3.3. CONCLUSION

La théorie nous permet d'envisager la démarche pour la construction des chemins équestres comme un processus négocié intégrant une multitude d'acteurs. Dans un deuxième temps, grâce au concept de *milieu innovateur* l'organisation créée, l'AREC, peut être considérée comme un système territorial de production. Cependant le quatrième cycle de concertation apporte un petit bémol à ces éléments positifs

A l'heure de la rédaction, l'AREC rassemble 51 membres (25 en 2004). Elle fonctionne avec un budget variant entre 10'000 et 15'000.- Frs et a procédé à une dizaine d'aménagement sur le terrain dont la pose de passe-barrières. Les autorisations de parcours ont été obtenues sur les deux tiers du parcours proposé (voire Annexe VII).

L'association, même si elle est le résultat d'une démarche négociée, manque de dynamisme. Son fonctionnement dépend du soutien du PrCh. Notamment au niveau du financement : le financement provenant de l'extérieur de la région Chasseral est l'œuvre du PrCh. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela :

- L'association n'est pas reconnue. La randonnée équestre sur Chasseral ne concerne qu'un petit nombre de cavaliers. C'est un élément qui n'avait pas été perçu par le PrCh au début du processus. Au contraire des Franches-Montagnes qui attirent un grand nombre de cavaliers car les terrains sont aménagés et permettent le galop, le massif de Chasseral n'attire que le randonneur désirant « contempler le paysage ». De plus par sa topographie plus accidentée, la région Chasseral est « moins » confortable que les Franches-Montagnes elle s'adresse à un public encore minoritaire.
- Les blocages concernant l'AREC s'expliquent aussi par le fait que l'activité équestre est mal vue par certains propriétaires de terrain. Notamment par quelques agriculteurs qui voient dans la randonnée équestre la cause de leurs difficultés quotidiennes. Ainsi ils s'opposent catégoriquement à valider les propositions de parcours. Le parcours est bloqué à certains endroits en raison d'une telle argumentation. Même la présence de l'expert, le PrCh, ne débloque pas la situation : « on refuse ce qui est nouveau ».
- Dans certains cas c'est des maires de communes qui n'apprécient guère le développement de l'activité équestre. Ils assimilent l'AREC au PrCh. Et comme ils n'acceptent pas la présence du PrCh, ils s'opposent au passage de cavaliers en invoquant des soucis de responsabilité personnelle en cas d'accident. Novarina tente d'expliquer une telle attitude : « *Mais la recherche d'une association plus étroite des acteurs locaux n'est pas le fruit d'une simple volonté des élus. Ces derniers n'acceptent pas de se voir dépouiller d'une partie de leurs prérogatives de représentation de la population que parce que le contexte de leur ville les y contraint.* »¹¹⁰
- Enfin des cavaliers n'acceptent pas la présence de l'AREC. Ils imaginent qu'ils n'auront plus accès aux parcours qu'ils effectuent habituellement. Leur perception de l'espace est perturbée par la présence du projet : ils imaginent l'espace désormais chargé de règles contraignantes. A ce titre, le PrCh n'est pas accepté comme plate-forme de discussion : « C'est le Parc, donc on ne veut pas. ».

¹¹⁰ NOVARINA 2000, p. 62

La démarche proposée n'altère pas physiquement la ressource qu'est l'espace naturel. Mais elle transforme tout de même celui-ci : la perception des acteurs locaux de leur espace de vie est modifiée par la mise en place du projet et par la présence du PrCh. L'espace naturel perd de son caractère sauvage. Une partie de la population locale se sent lésée par la présence d'activités organisées et selon elle, l'attrait du massif de Chasseral diminue.

L'impact du projet de chemins équestres se fait remarquer surtout au niveau relationnel. Les acteurs moteurs collaborent au-delà des frontières physiques ou mentales. L'impact économique, en partie pour les raisons présentées ci-dessus, est dérisoire voir nul.

Nous avons présenté une démarche et une réalisation qui s'applique au massif de Chasseral, peut-être ne serait-elle pas valable dans une autre région, ce n'est pas une recette toute faite : « *La démarche d'innovation ne s'effectue pas de la même manière à Montpellier et à Bergame, dans la Silicon Valley et dans l'Arc jurassien. Cette différence est due à la spécificité des milieux, qui métabolisent différemment les techniques, les marchés et les ressources, ouvrant par conséquent des opportunités nouvelles et originales à une région* ». Pour ramener ces propos à notre échelle, nous rappelons simplement que le projet de réseau équestre des Franches-Montagnes a repris vie grâce à un soutien cantonal et communal fort. Ce n'est pas le cas dans l'espace Chasseral, le PrCh et les projets qui y sont assimilés ne sont pas acceptés de tous (citoyens ou pouvoirs publics locaux).

QUATRIEME PARTIE

CONCLUSION

Cette quatrième partie est l'occasion de vérifier les hypothèses de départ et d'effectuer une synthèse des résultats ainsi que de la démarche.

4.1. INTRODUCTION

Notre étude repose sur le postulat d'un développement local qui veut que les hommes d'un territoire aient la capacité de s'adapter aux changements politiques, économiques et sociaux de l'environnement externe pour améliorer les conditions d'existence de leur habitat. Ce postulat se fonde sur une dynamique endogène et une citoyenneté active. Le deuxième postulat veut que le tourisme, respectant tant les ressources naturelles que culturelles, est un vecteur de développement régional. De ces deux axiomes découlent une interrogation : comment les acteurs s'organisent pour mettre en place un projet afin que l'activité future soit une forme de développement régional durable ?

4.2. VERIFICATION DES HYPOTHÈSES

En se fondant sur les postulats et le questionnement de départ nous nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- **Les incitateurs du projet ont recours à un processus pouvant intégrer les avis et intérêts d'une multiplicité d'acteurs.**

Comme le démontre la démarche de la partie III, la concertation dès la prise en main du projet a permis d'intégrer une dizaine d'acteurs moteurs dans sa réalisation. D'un projet personnel, les chemins équestres sont devenus un projet de la région Chasseral. Les intérêts des différents groupes concernés ont pu être pris en compte dès le début. Notamment d'un point de vue environnemental, les revendications des groupes de protection de l'environnement sont prises en compte et les parcours évitent des zones sensibles.

Le développement rapide des loisirs exige une habile négociation entre les acteurs peuplant le territoire. Un dialogue constructif s'est instauré entre acteurs moteurs, représentants des milieux de protection de l'environnement et la plupart des autres acteurs secondaires. Ainsi l'habituel clivage entre défenseurs de la nature et promoteurs touristiques est évité.

En effet, les concepteurs du projet ont recours à une démarche négociée pour réaliser le projet de chemins équestres. La démarche est certes lente mais elle intègre dans le projet des avis divers voir contraires. Les travaux de Callon se voient confirmés par la constitution de l'AREC et la réalisation des chemins équestres.

- **Le réseau est une organisation susceptible de mener à bien un projet touristique s'ingérant dans le cadre du développement régional durable.**

Les acteurs moteurs – restaurateurs, responsables de manège, randonneurs équestres amateurs, guides équestres – ont tissé des relations étroites pour arriver à une organisation. L'organisation est « provoquée » par la démarche négociée. Une organisation de type réseau facilite l'échange de savoir-faire et permet à tous les acteurs d'endosser un rôle dans la construction du projet. Les transactions se font sous forme de contributions gratuites et d'aides réciproques.

Nous aboutissons à un système territorial productif validé par les milieux innovateurs. Certes le « rendement » économique est pour le moment dérisoire voir nul, mais d'un point de vue social et environnemental les résultats sont concluants : renforcement du tissu social, préservation de l'environnement naturel, mise en valeur de ressources locales.

L'organisation résiduelle participe à la coopération des acteurs moteurs, secondaires et de l'institution externe. Le concept de milieu innovateur est une approche séduisante pour expliquer la réalisation comme un système territorial productif.

- **La présence d'une institution externe jouant un rôle de coordinateur peut intervenir de manière décisive dans la mise en place du projet.**

Dans notre cas, l'intervention d'une entité externe au monde de la randonnée équestre est décisive. Ce rôle est rempli par le PrCh. C'est l'institution qui crée les plate-formes de discussion permettant de coordonner les intérêts des différents groupes d'acteurs. Elle peut être vue comme un traducteur d'intérêts pouvant intégrer les connaissances des spécialistes. Dans un second temps, il retranscrit ces informations de façon à les rendre compréhensibles à tous les groupes d'acteurs. C'est une sorte de « généraliste », qui n'est pas spécialisé dans un domaine, mais qui a une approche pluridisciplinaire des projets.

Dans ce rôle de traducteur, le PrCh parvient à gommer les frontières politiques, physiques et mentales exposées au point 1.2.. Les divers acteurs ont collaboré de différentes manières, à une intensité variable mais le contact est établi et une association a pu être mise sur pied. En ce sens, l'officialisation des Parcs naturels régionaux est une réponse favorable à la dynamique locale.

4.3. SYNTHÈSE

Que pouvons-nous déduire des hypothèses ? Est-ce que la démarche mènent aux résultats escomptés ? Les lignes qui suivent portent sur deux points : premièrement une analyse critique des hypothèses et deuxièmement un examen de notre méthode de recherche et des difficultés rencontrées.

4.3.1. L'ANALYSE DES HYPOTHÈSES

Les hypothèses de départ ont contribué à percevoir des phénomènes importants dans la construction de projet d'aménagement public :

- Diverses études montrent que l'enrôlement contribue à la réalisation des projets d'aménagement en espace urbain ou rural. La construction d'un projet résulte de l'agencement d'acteurs et est rendue possible par la négociation. Elle permet aux acteurs d'horizons sociaux, professionnels et géographiques distincts de collaborer. La collaboration est facilitée par la présence d'un médiateur qui propose un langage commun à tous les acteurs. Cette présence est bénéfique tant dans l'aménagement dans un espace urbain que rural. L'espace urbain ou rural est un bien commun. Il ne doit pas être approprié et transformé par une perception unique. Son aménagement est un objectif commun traduisant la volonté du plus grand nombre.
- Si le processus d'aménagement recourt à une démarche négociée, l'organisation de type résiduelle semble en découler logiquement. Le réseau est capable en tout temps d'intégrer les résultats de la négociation et ainsi la construction du projet. Le fonctionnement en réseau semble, selon nous, également être une nécessité : les divers groupes d'acteurs ont intérêt à collaborer pour construire ensemble un espace vital soutenable de tous que nous percevons comme le bien supérieur commun.
- Dans la construction de l'objectif commun, l'intervention d'une institution externe au milieu de spécialistes s'avère également déterminante. Ce n'est pas un « chef ».

Elle fonctionne comme un médiateur : elle atténue les débuts de conflits pour aboutir à une solution satisfaisante de tous, elle relance le processus lorsque celui-ci a tendance s'enliser, elle sert de relais entre les lourdes structures étatiques et le citoyen et donne l'occasion à ce dernier de réaliser ses projets en lui servant de cadre institutionnel. L'institution externe peut aussi voir ses projets freinés ou bloqués parce des acteurs ne l'acceptent pas et ne veulent pas traiter avec elle.

Les trois points précédents nous permettent d'affirmer qu'un processus négocié, dans la conduite de projet d'aménagement, structure un appareil territorial de production capable de s'adapter aux changements socio-économiques – redécouverte des terroirs – et politiques – réformes Lagr, LPN, Lat. Les acteurs régionaux ont confirmé la capacité d'adaptation voulue par la définition du développement régional : d'entreprises individuelles, ils se sont dirigés vers une structure en réseau sous l'égide de l'AREC, en partenariat avec le PrCh.

4.3.2. CONCERNANT LA MÉTHODE DE RECHERCHE

Pour rappel, la vérification des hypothèses est effectuée grâce à une réalisation de terrain. C'est lors des entretiens en vue de la réalisation des chemins équestres qu'il nous a été permis de « prendre la température ». Nous n'avons pas eu recours à un questionnaire type pour mener notre recherche : c'est comme « participant » à la réalisation du projet que nous avons pu vérifier les outils théoriques formulés dans la partie II.

Le manque d'analyse statistique ou l'élaboration d'un questionnaire *ad hoc* - peut être perçu comme une faiblesse de la recherche aux yeux de certains observateurs. A notre sens, la réalisation pratique et l'immersion dans un groupe d'acteurs sont des éléments de valeurs dans une analyse qualitative et apportent une dimension supplémentaire à ce travail de recherche. Les outils théoriques ont été utilisés quotidiennement lors des travaux de terrain ce qui représente une forme pertinente d'examen, de laquelle nous pouvons retirer quelques enseignements – nous renvoyons à ce sujet à la conclusion générale.

La lenteur de la rédaction de ce travail de recherche peut tout de même être envisagée comme une source : deux ans après sa création l'AREC est toujours en fonction et le nombre d'adhérent a augmenté. Le plus long terme confirmera si la démarche négociée était la bonne piste.

La lenteur de rédaction peut d'une part s'expliquer par notre difficulté à prendre des distances entre la réalisation pratique et le travail de recherche. L'investissement tant émotionnel qu'énergétique lors de la partie pratique était relativement élevé. Lors du travail de recherche il a été difficile de garder une certaine objectivité sur l'analyse de la réalisation pratique.

D'autre part, la phase de l'approche théorique et la lecture des ouvrages s'y référant s'est d'abord révélée difficile. Après le stress – positif – du travail pratique et la coopération avec les acteurs de terrain, l'immersion dans les méandres des concepts théoriques et la formalisation de ces derniers dans ce travail nous a coûté passablement d'efforts. Cette difficulté s'est traduite par la lecture et la relecture d'ouvrages théoriques générant de longs moments de découragement. Mais il en ressort la satisfaction de comprendre des outils théoriques, de les maîtriser afin de pouvoir les appliquer à une situation pratique.

L'observation participante nous amène à la vérification des hypothèses et souscrit une analyse objective des concepts qui sont attestés par le travail de terrain. Les analyses ne découlent pas d'une simple observation des faits mais d'une réalisation pratique. La constitution de l'AREC et la création des chemins équestres ne résulte pas de l'action d'un seul individu mais d'un groupe d'acteurs ce qui donne une objectivité supplémentaire au travail de recherche.

4.4. CONCLUSION GÉNÉRALE

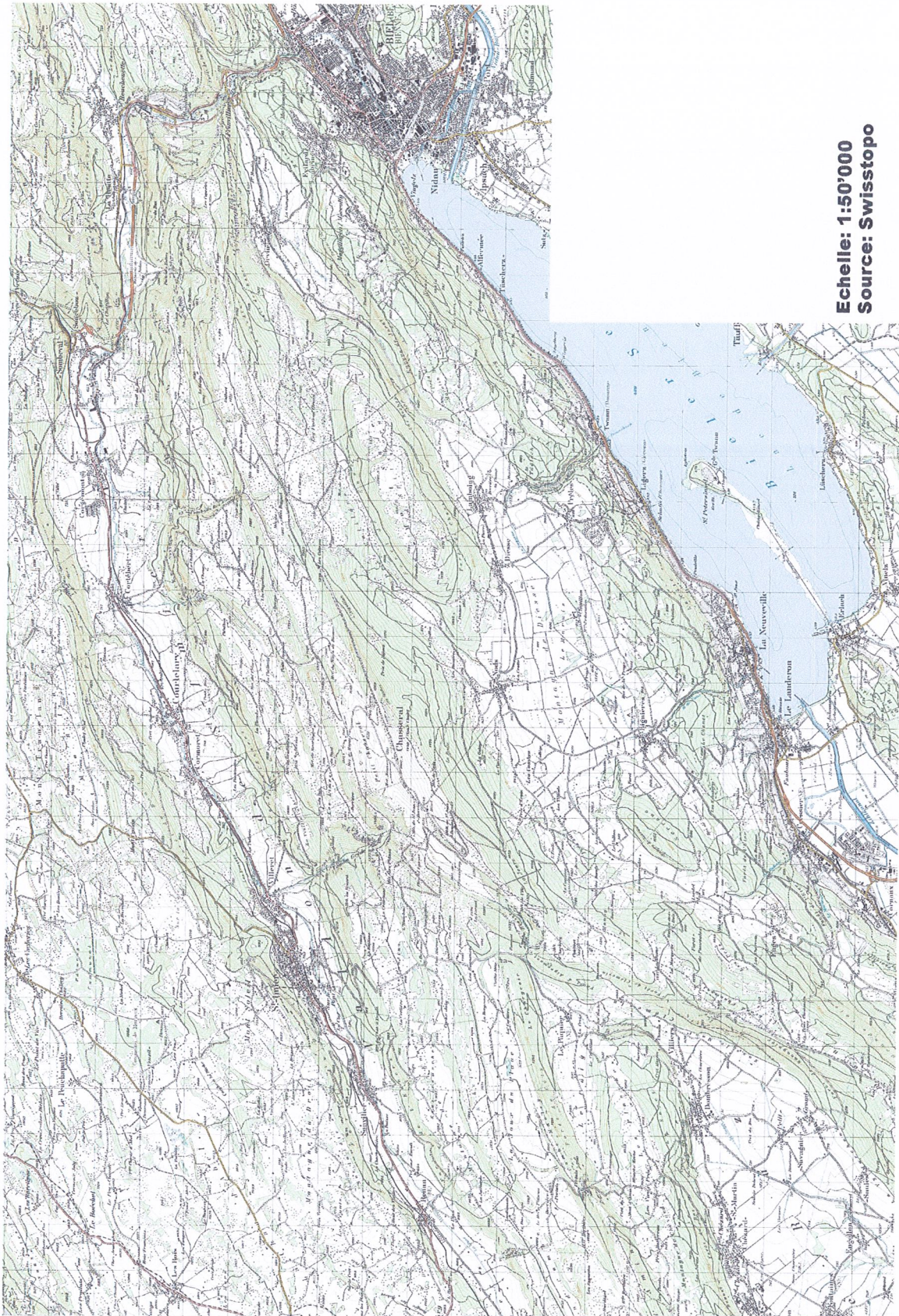
Finalement le travail ne fait que confirmer les éléments théoriques avancés dans la seconde partie. Mais il se penche sur une thématique actuelle : nouvelles utilisations de l'espace naturel et les externalités qui en découlent. Dans une Suisse en cours de métropolisation¹¹¹, la pression sur l'espace naturel se fait de plus en plus grande : espace construit, zone de détente. La région de Chasseral en est l'exemple. Elle est la zone de récréation des habitants des centres urbains que sont Neuchâtel, Bienne et la Chaux-de-Fonds. Le développement des activités de loisirs se heurte aux activités traditionnelles : agriculture et sylviculture. Les PNR sont une politique séduisante qui tente de faire cohabiter ces activités diverses dans un souci de préservation mais également de valorisation des ressources naturelles. Ils sont la plateforme de dialogue permettant de faire cohabiter des groupes minoritaires et de construire des objectifs communs pour autant qu'ils soient acceptés par la population locale.

La pression grandissante exercée sur l'espace naturel par les activités humaines oblige de recourir à des systèmes de négociation permettant la coordination de ces activités. Il en découle la canalisation des activités, l'évitement des zones sensibles. Corollaire de cette situation le besoin de « réglementer » l'accès à la nature afin de préserver la faune et la flore. Les flux de personnes sont ainsi canalisés sur des sites peu sensibles. Les activités de loisirs, censées ouvrir l'espace naturel, ont tendance à en limiter l'accès, soit par mesure de protection soit en lui allouant une valeur marchande. Ainsi, une question mérite d'être posée : le milieu naturel ne risque-t-il pas d'être dévalorisé, malgré des mesures de protections, par le développement d'activités structurées et réglementées ? La dévalorisation n'est pas vue comme une atteinte physique mais plus comme une dépréciation mentale.

¹¹¹ BASSAND 2004

ANNEXES

ANNEXE I



Echelle: 1:50'000
Source: Swisstopo

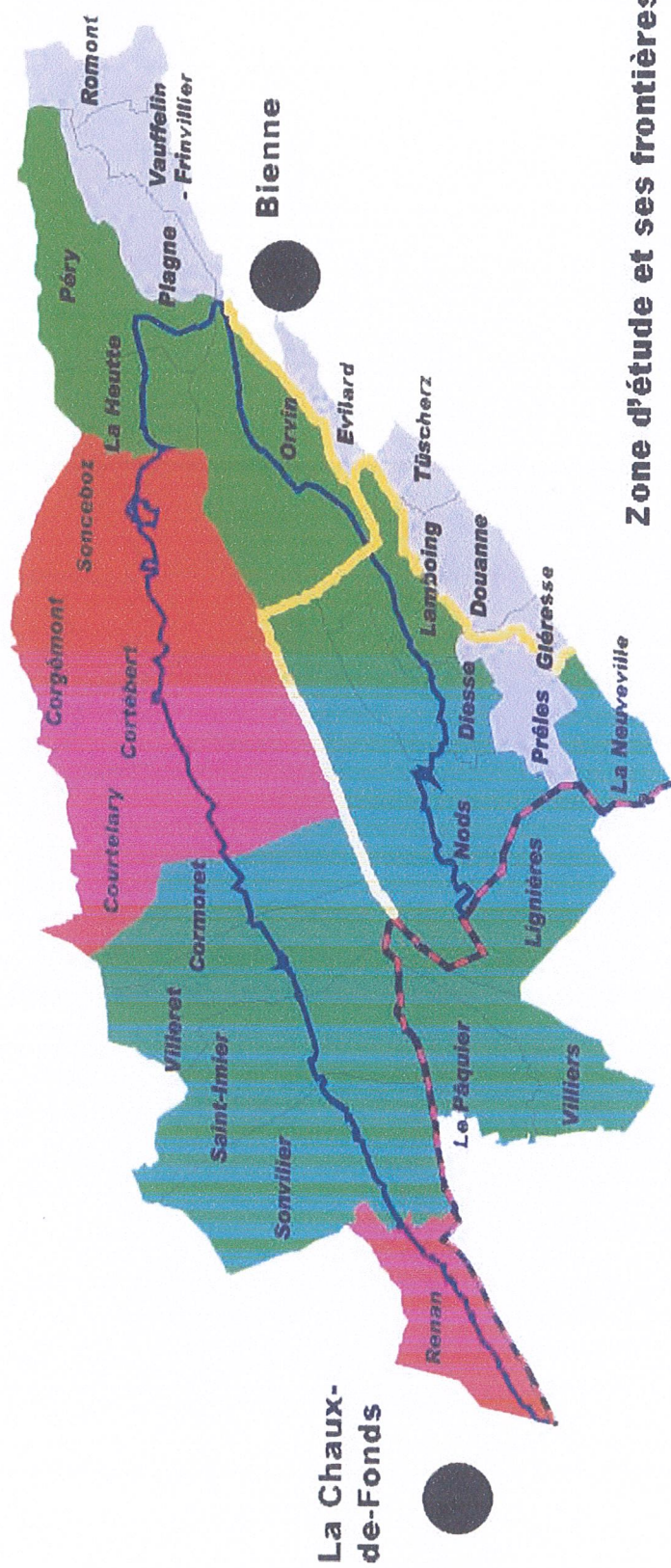
ANNEXE II

Evolution de la population résidante à l'intérieure de la zone d'étude 1980 – 2005

	1980	1990	2000	2004	2005
Corgémont	1'460	1'440	1'519	1'532	1'496
Cormoret	509	539	539	528	502
Cortébert	639	641	732	737	736
Courtelary	1'197	1'137	1'121	1'163	1'218
La Heutte	434	481	495	481	489
Orvin	1'056	1'064	1'206	1'207	1'218
Péry	1'451	1'338	1'353	1'361	1'358
Renan	873	841	804	790	766
Sonceboz	1'318	1'452	1'702	1'684	1'694
Sonvilier	1'198	1'184	1'100	1'090	1'132
St-Imier	5'390	4'896	4'569	4'756	4'752
Villeret	880	965	918	914	883
Total District	16'405	15'978	16'058	16'243	16'244
Diesse	281	345	425	442	437
Lamboing	441	512	608	630	664
Nods	424	496	666	697	693
Prêles	633	740	846	894	828
Total District	1'779	2'093	2'545	2'663	2'622
Lignièrès	573	697	914	937	940
Chézard	1'165	1'377	1'601	1'643	1'674
Dombresson	1'044	1'157	1'521	1'608	1'630
La Pâquier	201	215	231	217	216
Villiers	228	309	394	399	419
Total NE	3'211	3'755	4'661	4'804	4'879
Totale Aire	21'395	21'826	23'264	23'710	23'745

Sources : <http://www.be.ch> et <http://www.ne.ch>

ANNEXE III



Zone d'étude et ses frontières

- Commune membre
- Commune non membre mais concernée par le plan directeur Chasseral
- Commune pouvant être éventuellement intéressée à devenir membre
- Limite du plan directeur Chasseral
- Limite de district
- Limite cantonale Berne-Neuchâtel

Neuchâtel

ANNEXE IV

Révision LPN

**Loi fédérale
sur la protection de la nature et du paysage
(LPN)***Projet***Modification du ...**

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 23 février 2005¹,
arrête:*

I

La loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage² est modifiée comme suit:

Titre précédant l'art. 23e (nouveau)

Chapitre 3b Parcs d'importance nationale

Art. 23e (nouveau) Définition et catégories

¹ Les parcs d'importance nationale sont des territoires à forte valeur naturelle et paysagère.

² Ils sont subdivisés en trois catégories:

- a. les parcs nationaux;
- b. les parcs naturels régionaux;
- c. les parcs naturels périurbains.

Art. 23f (nouveau) Parc national

¹ Un parc national est un vaste territoire qui offre un milieu naturel préservé à la faune et à la flore indigènes et qui favorise l'évolution naturelle du paysage.

² Dans ce cadre, il a pour objet:

- a. d'offrir un espace de délasserement;
- b. de sensibiliser à l'environnement;
- c. de permettre la recherche scientifique, en particulier sur la faune et la flore indigènes et sur l'évolution naturelle du paysage.

¹ FF 2005 2021

² RS 451

Révision LPN (suite)

Protection de la nature et du paysage. LF

³ Il comprend:

- a. une zone centrale où la nature est livrée à elle-même et à laquelle le public a un accès limité;
- b. une zone périphérique où le paysage rural est exploité dans le respect de la nature et protégé de toute intervention dommageable.

Art. 23g (nouveau) Parc naturel régional

¹ Un parc naturel régional est un vaste territoire, peu urbanisé, qui se distingue par un patrimoine naturel et culturel riche et où constructions et installations s'intègrent dans le paysage rural et dans la physionomie de localités.

² Il a pour objet:

- a. de conserver et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage;
- b. de renforcer les activités économiques, axées sur le développement durable, qui sont exercées sur son territoire et d'encourager la mise sur le marché des biens et des services qu'elles produisent.

Art. 23h (nouveau) Parc naturel périurbain

¹ Un parc naturel périurbain est un territoire situé à proximité d'une région très urbanisée, qui offre un milieu naturel préservé à la faune et à la flore indigènes et des activités de découverte de la nature au public.

² Dans ce cadre, il sert aussi à sensibiliser le public à l'environnement.

³ Il comprend:

- a. une zone centrale où la nature est livrée à elle-même et à laquelle le public a un accès limité;
- b. une zone de transition qui permet des activités de découverte de la nature et qui sert de tampon contre les atteintes pouvant nuire à la zone centrale.

Art. 23i (nouveau) Soutien d'initiatives régionales

Les cantons soutiennent les initiatives régionales visant à aménager et à gérer des parcs d'importance nationale.

Art. 23j (nouveau) Label Parc et label Produit

¹ La Confédération attribue, à la demande du canton, un label Parc lorsque:

- a. l'existence du parc est assurée à long terme au moyen de mesures appropriées;
- b. les exigences formulées aux art. 23f, 23g ou 23h et aux art. 23e et 23k, let. a et b, sont remplies.

Révision LPN (suite)

Protection de la nature et du paysage. LF

² Les organes responsables d'un parc labellisé attribuent un label Produit aux producteurs de biens et aux fournisseurs de services qui le demandent; ce label Produit distingue les biens produits et les services fournis dans le parc selon les principes du développement durable.

³ Les labels Parc et Produit sont attribués pour une durée limitée.

Art. 23k (nouveau) Prescriptions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral édicte des prescriptions portant sur:

- a. les exigences auxquelles doit satisfaire tout parc d'importance nationale et qui concernent notamment la taille du territoire, les utilisations admises, les mesures de protection et la garantie de l'existence à long terme du parc;
- b. les conditions d'attribution et l'emploi du label Parc et du label Produit;
- c. le soutien de la recherche scientifique sur les parcs d'importance nationale.

Art. 23l (nouveau) Parc national des Grisons

¹ Le Parc national des Grisons est régi par la loi fédérale du 19 décembre 1980 sur le Parc national suisse³.

² La Confédération peut attribuer un label Parc à la Fondation «Parc National Suisse» avant l'agrandissement du Parc national par une zone périphérique, conformément à l'art. 23f, al. 3, let. b.

II

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

³ RS 454

ANNEXE V

Statuts de l'AREC

Association de Réseau Equestre de Chasseral	
ASSOCIATION DE RESEAU EQUESTRE DE CHASSERAL	
<u>Statuts</u>	
Article 1 : Nom et siège	
1.1.	L'Association de réseau équestre de Chasseral (AREC) est fondée selon les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse et les présents statuts.
1.2.	Le siège de l'association est au domicile de son ou sa président(e).
Article 2 : Buts	
Ses objectifs sont :	
	<ul style="list-style-type: none">- Promouvoir la randonnée équestre sur le massif de Chasseral- La réalisation d'un réseau de chemins équestres conseillés sur le massif de Chasseral.- La gestion à long terme du réseau de chemins équestres.- Promouvoir la défense du cheval et démontrer son utilité.- Sensibiliser les cavaliers au respect de l'environnement- Améliorer la tolérance entre tous les utilisateurs des chemins.- Coopérer avec d'autres organisations hippiques en Suisse.
Article 3 : Durée	
La durée de l'Association est illimitée.	
Article 4 : Les ressources	
4.1.	En espèces : Les cotisations : à payer une fois par an. La vente de cartes topographiques. Divers sponsors. Subventions. Legs et autres dons. Vente de t-shirts et autres fournitures.
4.2.	En nature : Heures de travail fournies par certains membres. Activités périodiques fournies les membres. Partenariat avec d'autres structures, notamment l'Association du Parc régional Chasseral.
Statuts	

Statuts de l'AREC (suite)**Association de Réseau Equestre de Chasseral****Article 5 : Organes**

Les organes de l'association sont :

- a. L'assemblée générale
- b. Le comité
- c. L'organe de contrôle
- d. La commission technique

Article 6 : L'assemblée générale

- 6.1. Elle est constituée des signataires de la déclaration d'adhésion et est l'organe suprême de l'association.
- 6.2. Elle a les compétences suivantes :
 - a. Election des membres du comité.
 - b. Election du président
 - c. Approbation du rapport annuel du comité.
 - d. Election des vérificateurs des comptes et des suppléants
 - e. Approbation des comptes annuels.
 - f. Adoption du budget
 - g. Modification des statuts.
 - h. Fixation du montant des cotisations (Différent si membre individuel famille ou collectif).
 - i. Admission des nouveaux membres
- 6.3. L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement au premier semestre.
- 6.4. La convocation est adressée aux membres au moins 30 jours à l'avance et mentionnera l'ordre du jour. Des questions écrites peuvent être envoyées au président 15 jours avant l'assemblée générale
- 6.5. L'assemblée générale est dirigée par le ou la président(e) ou, en cas d'empêchement par le ou la vice-président(e) ou membre du comité.
- 6.6. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée si :
 - a. La situation l'exige.
 - b. Un cinquième des membres en fait la demande écrite.
- 6.7. L'assemblée générale prend des décisions à la majorité des membres présents, sauf exceptions expressément réservées par les présents statuts.
- 6.8. Les délibérations sont consignées dans un procès-verbal qui est lu lors de l'assemblée générale suivante ou sur demande adressé à chaque membre.

Statuts de l'AREC (suite)**Association de Réseau Equestre de Chasseral****Article 7 : Le comité**

- 7.1. Le comité se compose d'au moins 5 personnes :
- Un(e) président(e).
 - Un(e) vice-président(e).
 - Un(e) secrétaire.
 - Un(e) caissier(ère)
 - Un(e) chef(fe) technique
- 7.2. A l'exception du ou de la président(e) nommé(e) par l'assemblée générale, le comité s'organise et se constitue librement.
- 7.3. Les factures doivent être visées à deux par le ou la caissier(ère) et par le ou la président(e) ou par un autre membre du comité
- 7.4. Le comité est l'organe exécutif de l'association. Il a les compétences suivantes :
- a. Conduire la politique générale de l'association.
 - b. Elaborer le budget.
 - c. Elaborer un programme d'activités.
 - d. Rédiger un programme annuel sur ses activités et sur l'utilisation des fonds.
 - e. Tenir la comptabilité.
 - f. Convoquer l'assemblée générale.
 - g. Le comité représente l'organisation à l'égard des tiers.
 - h. Déléguer certaines tâches à des personnes ou organisations extérieures au comité.
 - i. Nommer les membres de la commission technique sur proposition du chef(fe) technique.
 - j. Compétence hors budget dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale.
- 7.5. Le comité se réunit aussi souvent que la marche et les intérêts de l'association l'exigent, sur convocation du ou de la président(e). ou à la demande d'un de ses membres.
- 7.6. Les membres du comité sont élus pour 4 ans et sont rééligibles.

Article 8 : Organe de contrôle

- 8.1. Il se compose de deux vérificateurs de comptes et d'un suppléant élu par l'assemblée générale, rééligibles chaque année.
- 8.2. L'organe de contrôle procède à l'examen annuel des comptes de l'Association et fait par écrit un rapport et des propositions à l'assemblée générale.

Statuts de l'AREC (suite)**Association de Réseau Equestre de Chasseral****Article 9 : Commission technique**

- 9.1. Le (la) chef(e) technique est membre du comité.
- 9.2. La commission technique se compose au minimum de 5 membres.
- 9.3. Les membres de la commission technique sont nommés par le comité sur proposition du chef(fe) technique.
- 9.4. Chaque membre de la commission technique se voit attribuer un secteur, qu'il doit contrôler régulièrement.
- 9.5. Les compétences de la commission technique sont :
 - a. Le contrôle de secteurs du réseau.
 - b. Les travaux d'entretien après aval du comité.
 - c. Un cahier des charges plus précis peut être mis en place par le comité et le chef technique.

Article 10 : Membres

- 10.1. L'association comprend des membres individuels, des membres familiaux et des membres collectifs.
- 10.2. La qualité de membre s'acquiert par le dépôt d'une demande d'admission présentée par écrit au comité qui la soumet à l'assemblée générale.
- 10.3. Chaque membre, famille, individuel ou collectif, ne dispose que d'une voix à l'assemblée générale.
- 10.4. La qualité de membre se perd par la démission, l'exclusion ou par le non-paiement des cotisations.
- 10.5. La démission doit être présentée par écrit au comité qui la soumet à l'assemblée générale. Elle prend effet pour la fin de l'exercice en cours.
- 10.6. L'assemblée générale peut exclure un membre si celui-ci :
 - a. agit à l'encontre des intérêts et des buts de l'Association.
 - b. ne règle pas ses obligations financières envers l'Association dans les trente jours suivant un rappel.
- 10.7. La perte de la qualité de membre ne donne lieu à aucune prétention financière sur la fortune de l'association. Les cotisations payées ne sont pas restituées.
- 10.8. Les membres n'encourent aucune obligation personnelle pour les dettes de l'association.

Statuts de l'AREC (suite)**Association de Réseau Equestre de Chasseral****Article 11 : Dissolution**

- 11.1. La dissolution de l'Association ne peut être décidée que par une assemblée générale extraordinaire. Elle doit être acceptée par au moins deux tiers des membres présents.
- 11.2. En cas de dissolution de l'Association, l'assemblée générale extraordinaire décide de la destination de l'avoir éventuel, lequel ne sera en aucun cas réparti entre les membres.

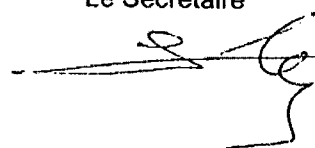
Article 12 : Entrée en vigueur

Les présents statuts ont été acceptés par l'Assemblée constitutive du 12 Mai 2004. Ils entrent en vigueur immédiatement.

Le Président



Le Secrétaire



ANNEXE VI

Convention AREC – PrCh

Convention de partenariat

Entre

L'Association de réseau équestre de Chasseral
Les Colisses du Bas, 2534 Les Prés d'Orvin
représentée par sa Présidente Annelise Lecomte et par son Secrétaire Patrick Lefort
Appelé ci-dessous AREC

Et

l'Association du Parc régional Chasseral
Case postale 219, CH- 2610 Saint-Imier
représentée par Monsieur Michel Walthert, Président et Fabien Vogelsperger, Directeur
appelé ci-dessous le Parc régional Chasseral,

Considérant la volonté du Parc régional Chasseral de canaliser les flux de visiteurs et de promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement,

Considérant l'important travail déjà mené par la société de développement de Nods,

Considérant la dynamique régionale que représente l'AREC pour la promotion d'un projet de réseau équestre

Il est convenu une convention de partenariat dans les termes suivants :

Article 1: Objet

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre les deux signataires pour la réalisation d'un réseau équestre sur le massif de Chasseral.

Article 2: Rôle et engagement de l'AREC

L'AREC s'engage à :

- mobiliser le milieu équestre de la région autour de ce projet de réseau équestre
- nouer des collaborations avec les structures équestres voisines comme le réseau des Franches Montagnes ou avec les structures faitières comme l'Association Suisse de randonnées équestres....
- mettre en place une stratégie pour le financement de l'entretien du réseau (fondamental pour obtenir les subventions d'investissement de départ).
- établir des priorités entre les diverses parties du réseau
- intervenir, à la demande du Parc, pour faciliter l'obtention des autorisations de passage
- gérer les fonds d'investissement, et plus tard, d'entretien
- organiser, le moment voulu les aménagements de terrain
- préparer la promotion du réseau

Article 3: Rôle et engagement du Parc régional Chasseral

Le Parc régional Chasseral apporte son appui technique et sa capacité de plate forme de concertation pour la réalisation du réseau équestre. Dans ce cadre il s'engage à :

Convention AREC – PrCh (suite)

- poursuivre et organiser la suite des demandes d'autorisation auprès des propriétaires et des autorités cantonales en fonction des priorités établies par l'AREC
- élaborer un contrat d'autorisation de passage AREC - propriétaires
- élaborer le budget d'investissement et rechercher des soutiens auprès de fonds destinés à ce type de projet
- mobiliser sur ce projet, un stagiaire au Parc régional Chasseral, dès la signature de la convention et ce au moins jusqu'au 31 octobre 2004. Cette personne sera suivie et conseillée par l'équipe permanente du Parc régional Chasseral. Au-delà l'appui sera poursuivi soit par un autre stagiaire soit directement par les permanents du Parc régional Chasseral.

Pour mémoire, le coût des prestations apportées à titre gratuit par le Parc est estimé à :

Coûts stagiaire (760 CHF + 100 CHF frais divers)	860
Coût Fabien Vogelsperger (6 heures à 100 CHF par mois + 100 CHF frais divers)	700
Estimation du coût mensuel de l'appui en CHF	1560

Article 4 : Modalités du partenariat

Afin de faciliter le partenariat, les deux structures échangeront régulièrement toutes les informations concernant ce projet à travers le dispositif suivant :

- Le Parc régional Chasseral a un rôle consultatif au comité de l'AREC et est invité à toutes les séances.
- L'AREC envoie au Parc régional Chasseral les PV de toutes ses séances.
- Le Parc régional Chasseral informe régulièrement l'AREC de l'avancement des travaux.

Article 5 : Durée du partenariat :

Cette convention est établie pour toute la durée de réalisation du réseau équestre qui se fera sur plusieurs années.

Article 6 : dénonciation

Chacun des signataires peut dénoncer cette convention. Toutefois, en cas de retrait, tout sera mis en œuvre pour que les travaux déjà menés ne soient pas perdus.

Fait à Saint-Imier le 12/11/2004, en deux exemplaires originaux

Pour l'AREC

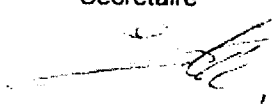
Pour le Parc régional Chasseral

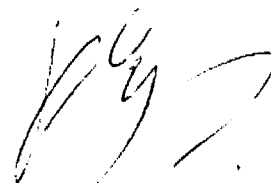
Annelise Lecomte
Présidente

Patrick Lefort
Secrétaire

Michel Walther
Président

Fabien Vogelsperger
Directeur



BIBLIOGRAPHIE

BAILLY ANTOINE ET AL.

2001.- Les concepts de la géographie humaine.- Paris : Armand Colin.- 333 p.

BANDELIER ANDRÉ ET PRONGUE BERNARD

1984.- La nouvelle histoire du Jura.- Porrentruy : Société jurassienne d'Emulation.- 303 p.

BARJOLLE DOMINIQUE ET BOISSEAUX STÉPHANE

2004.- La bataille des AOC en Suisse.- Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.- 126 p.

BASSAND MICHEL

2004.- La métropolisation de la Suisse.- Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.- 148 p.

BETEILLE ROGER

1996.- Le tourisme vert.- Que sais-je ?.- Paris : PUF.- 125 p.

CALLON MICHEL

1997.- Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié.- in *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe, vol. 1 : Les acteurs du projet architectural et urbain*.- Paris.- 7 p. Internet :

CAMAGNI ROBERTO ET MAILLAT DENIS (TEXTES RÉUNIS PAR)

2006.- Milieux innovateurs : théorie et politiques.- Paris : Economica.- p. 487 p.

CAMAGNI ROBERTO, MAILLAT DENIS ET MATTEACCIOLI ANDRÉE (EDS)

2004.- Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local.- Neuchâtel : IRER, EDES.- 298 p.

CHIFFELLE FRÉDÉRIC

1999.- Recherche africaine et développement durable.- Neuchâtel : Société neuchâteloise de géographie.- Bulletins n° 42-43.- pp.5-9.

COLLAUD MARIE-CHANTAL

2002.- Comment créer et animer une association.- Lausanne : Editions Réalités sociales.- 163 p.

CREVOISIER OLIVIER ET MAILLAT DENIS (ÉDS)

1995.- Quel développement pour l'Arc jurassien.- Neuchâtel : IRER, EDES.- 209 p.

DEHOORNE OLIVIER

1998.- Tourisme et développement rural : l'exemple des campagnes aveyronnaises.- Université de Poitiers.- 549 p.

DEWAILLY JEAN-MICHEL ET FLAMENT EMILIE

2000.- Le tourisme,. Paris : SEDES.- 191 p.

GEORGE PIERRE ET VERGER FERNAND

2004.- Dictionnaire de la géographie.- Paris : PUF.- 480 p.

JACQUARD ALBERT

1997.- Petite philosophie à l'usage des non-philosophes.- Paris : Calman-Lévy .- 252 p.

LANDEL P.-A ET PECQUEUR B..

2005.- « La culture comme ressource territoriale spécifique ».- Communication présentée au colloque de l'Association de Science régionale de langue française à Bruxelles.- 16 p.

LEVY JAQUES ET LUSSAULT MICHEL SOUS LA DIRECTION DE

2003.- Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés.- Paris: Belin.- 1033 p.

LONGET RENÉ

2005.- Le développement durable : des accords mondiaux à l'action locale.- Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.- 137 p.

LOZATO-GIOTART JEAN-PIERRE ET BALFET MICHEL

2004.- Managment du tourisme : les acteurs, les produits, les marchés et les stratégies.- Paris : Pearson Education.- 372 p.

MAILLAT DENIS, QUEVIT MICHEL ET SENN LANFRANCO (EDS)

1993.- Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional.- Neuchâtel : IRER.- 376 p.

NOVARINA GILLES

2000.- Conduite et négociation du projet d'urbanisme.- in Söderström Ola et al. (sous la dir.).- *L'usage du projet : pratiques sociales et conception du projet* ; 187 p.- Lausanne : Editions Payot.- p.51 – 64

OPPIZZI DANIELE

2005.- Parcs d'importance nationale.- Berne : Office fédérale de l'environnement, des forêts et du paysage.- p. 120

PECQUEUR BERNARD

1989.- Le développement local.- Paris : Sirey

PERRENOUD ALAIN ET AUTRES

2003.- Exploitation durable des pâturages boisés, un exemple appliqué du Jura suisse.- Zürich : Fondation Bristol.- 235 p.

QUIVY RAYMOND ET VAN CAMPENHOUDT LUC

2002.- Manuel de recherche en sciences sociales.- Paris : Dunod.- 287 p.

SCHWANDER MARCEL

2005.- La Suisse et le Jura.- Carouge : Heuwinkel.- 254 p.

SÖDERSTRÖM OLA, MANZONI BÉATRICE ET OGUEY SUZANNE

2001.- Lendemains d'échecs : Conduite de projets et aménagement d'espaces publics à Genève.- Disp on line n° 145.- p. 19-28.- Internet:

VITTE PIERRE

1995.- « Les problèmes de l'agrotourisme en France ».- Bulletin de l'association de géographes français n° 72.- pp.14-23.

VITTE PIERRE

1998.- « Tourisme en espace rural : le territoire à l'épreuve ».- Revue de géographie alpine n° 86.- pp. 69-85.

WACKERMANN GABRIEL (SOUS LA DIRECTION DE)

2005.- Dictionnaire de géographie.- Paris : Ellipses.- 431 p.

INTERNET

ADMINISTRATION CANTONALE BERNOISE

<http://www.be.ch>

ADMINISTRATION CANTONALE NEUCHÂTELOISE

<http://www.ne.ch>

ASSOCIATION AOC – IGP

<http://www.aoc-igp.ch/2005/index.php?cat=30&page=30&l=fr>

ASSOCIATION DU PARC RÉGIONAL CHASSERAL

<http://www.parcchasseral.ch>

ASSOCIATION RÉGIONALE JURA - BIENNE

<http://www.arjb.ch>

ASSOCIATION DE RÉSEAU ÉQUESTRE DE CHASSERAL

<http://www.l-arec.ch>

AUTORITÉS FÉDÉRALES DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

<http://www.admin.ch>

DESTINATION TOURISTIQUE WATCH VALLEY

<http://www.watchvalley.ch>

FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

<http://www.fhs.ch>

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE
<http://www.parc-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil/>

GROUPE DE CONCERTATION DES RÉGIONS DE MONTAGNE DE L'ARC JURASSIEN
http://www.arcjurassien.ch/Nos_travaux/titre_travaux.htm

GROUPEMENT SUISSE POUR LES RÉGIONS DE MONTAGNE
<http://www.sab.ch/Home.14.0.html?&L=2>

OFFICE FÉDÉRALE DE LA STATISTIQUE
http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/thematische_karten/kartengalerie.html

PROGRAMME D'IMPULSION DESTINÉ À L'ÉVOLUTION STRUCTURELLE EN MILIEU RURAL
<http://www.regioplus.ch/>

SECÉTARIAT D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE
<http://www.seco-admin.ch/themen/wirtschaftsstandort/regionalpolitik/?lang=fr>

REVUES

JOLY RENAUD

1999.- « L'image de Chasseral » dans Revue culturelle du Jura Bernois et de Bienne n° 54.-
p. 9 – 28.

LA REVUE DURABLE N°11

2004.- Quel tourisme pour une planète en danger ?.- Fribourg : CERIN.- p. 11 – 55.

ROCHEBLAVE MATHIEU

2003.- « Rien d'autre que médiateur » dans Espaces naturels n°3.- Bastia : Mediaterra.-
p.23.

PROSPERI CAMILLE

2003.- « Patrimoine géologique » dans Espaces naturels n°3.- Bastia : Mediaterra.- p. 30 –
31.

PETIT JEAN-MARIE

2003.- « Gérer un site » dans Espaces Naturels n°4.- Bastia : Mediaterra.- p. 7 – 14.

ZAECH SYLVIE

1999.- « Sur la mangeuse d'homme » dans Revue culturelle du Jura bernois et de Bienne n°
54.- p. 39 – 42.